

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*
**NATIONAL SECURITY
AND DEFENCE**

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*
**SÉCURITÉ NATIONALE
ET DE LA DÉFENSE**

Chair:
The Honourable GWEN BONIFACE

Présidente :
L'honorable GWEN BONIFACE

Monday, June 11, 2018

Le lundi 11 juin 2018

Issue No. 29

Fascicule n° 29

Second (final) meeting:
Bill C-211, An Act respecting a federal
framework on post-traumatic stress disorder

Deuxième (dernière) réunion :
Projet de loi C-211, Loi concernant un cadre
fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique

Twenty-second (final) meeting:
Examine and report on Canada's national
security and defence policies, practices,
circumstances and capabilities

Vingt-deuxième (dernière) réunion :
Étudier, afin d'en faire rapport, les politiques, les pratiques, les
circonstances et les capacités du Canada en
matière de sécurité nationale et de défense

INCLUDING:
THE EIGHTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-211)
THE NINETEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Issues relating to creating a defined, professional
and consistent system for veterans as they leave
the Canadian Armed Forces)

Y COMPRIS :
LE DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-211)
LE DIX-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Questions relatives à la création d'un système professionnel,
cohérent et défini pour les anciens combattants lorsqu'ils
quittent les Forces armées canadiennes)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Gwen Boniface, *Chair*

The Honourable Jean-Guy Dagenais, *Deputy Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boisvenu	McPhedran
* Day	Oh
(or Mercer)	Richards
Griffin	* Smith
* Harder, P.C.	(or Martin)
(or Bellemare)	* Woo
(or Mitchell)	(or Saint-Germain)
McIntyre	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Griffin replaced the Honourable Senator Bernard (*June 4, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA
SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Présidente : L'honorable Gwen Boniface

Vice-président : L'honorable Jean-Guy Dagenais

Vice-présidente : L'honorable Mobina S.B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Boisvenu	McPhedran
* Day	Oh
(ou Mercer)	Richards
Griffin	* Smith
* Harder, C.P.	(ou Martin)
(ou Bellemare)	* Woo
(ou Mitchell)	(ou Saint-Germain)
McIntyre	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Griffin a remplacé l'honorable sénatrice Bernard (*le 4 juin 2018*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, June 11, 2018
(58)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:34 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Gwen Boniface, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Boniface, Dagenais, Griffin, Jaffer, McIntyre, McPhedran and Oh (8).

Other senator present: The Honourable Senator Housakos (1).

In attendance: Daniel McBryde and Constance Naud-Arcand, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2018, the committee continued its consideration of Bill C-211, An Act respecting a federal framework on post-traumatic stress disorder. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 28.*)

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-211, An Act respecting a federal framework on post-traumatic stress disorder.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

At 1:37 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee continued in camera, to consider a draft report.

It was agreed that the chair report Bill C-211 with observations to the Senate, at the earliest opportunity.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered future business.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 11 juin 2018
(58)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 34., dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Gwen Boniface (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Boniface, Dagenais, Griffin, Jaffer, McIntyre, McPhedran et Oh (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Housakos (1).

Également présents : Daniel McBryde et Constance Naud-Arcand, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-211, Loi concernant un cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 28 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-211, Loi concernant un cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

À 13 h 37, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi C-211, accompagné des observations, au Sénat à la première occasion.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine ses travaux futurs.

At 2:12 p.m., the committee suspended.

At 2:26 p.m., the committee resumed in public and, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, January 26, 2016, the committee continued its examination on Canada's national security and defence policies, practices, circumstances and capabilities. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

Topic: Sexual Harassment and Violence in Defence and Security Institutions

WITNESSES:

Department of National Defence and the Canadian Armed Forces:

General Jonathan Vance, Chief of the Defence Staff;

Denise Preston, Executive Director, Sexual Misconduct Response Centre.

The chair made a statement.

General Vance and Ms. Preston each made statements and answered questions.

At 3:33 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

À 14 h 12, la séance est suspendue.

À 14 h 26, la séance publique reprend et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 26 janvier 2016, le comité poursuit son étude sur les politiques, les pratiques, les circonstances et les capacités du Canada en matière de sécurité nationale et de défense. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

Sujet : Harcèlement et violence sexuels au sein des institutions de sécurité et de défense

TÉMOINS :

Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes :

Général Jonathan Vance, chef d'état-major de la Défense;

Denise Preston, directrice générale, Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle.

La présidente prend la parole.

Le général Vance et Mme Preston font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 33, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORTS OF THE COMMITTEE

Monday, June 11, 2018

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

EIGHTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-211, An Act respecting a federal framework on post-traumatic stress disorder, has, in obedience to the order of reference of Thursday, May 3, 2018, examined the said bill and now reports the same without amendment but with certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

La présidente,

GWEN BONIFACE

Chair

OBSERVATIONS**to the EIGHTEENTH REPORT Report of the Standing Senate Committee on National Security and Defence (Bill C-211)**

- The bill's sponsor, Todd Doherty, MP (Cariboo—Prince George), told your committee that the exclusion of various occupations from the preamble to the bill was an accidental oversight and that he had intended to be as inclusive as possible. Your committee shares Mr. Doherty's view that the conference and federal framework should be as inclusive as possible.
- Your committee would like to ensure that health care providers and individuals in other high-stress occupations be asked to participate in developing the federal framework on post-traumatic stress disorder that is proposed in the bill. Your committee wishes to emphasize that the words "in particular" in the fourth paragraph of the bill's preamble indicate that the conference and the federal framework on post-traumatic stress disorder should include not only first responders, firefighters, military personnel, corrections officers and members of the Royal Canadian Mounted Police, but also a wide range of occupations whose members are affected by post-traumatic stress and related problems, including nurses, psychologists and other health care providers and first responders.
- Your committee shares the concern expressed by officials from the Canadian Psychological Association regarding clause 3(b)(i) that addresses the development of guidelines. This clause states that the conference aiming to establish a federal framework on post-traumatic stress disorder focus, among other topics, on "the establishment of guidelines regarding the diagnosis, treatment and management of post-traumatic stress disorder." Representatives of the Canadian Psychological Association stated that developing guidelines

RAPPORTS DU COMITÉ

Le lundi 11 juin 2018

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-211, Loi concernant un cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 3 mai 2018, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

OBSERVATIONS**au DIX-HUITIÈME rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (projet de loi C-211)**

- Le parrain du projet de loi, le député Todd Doherty (Cariboo—Prince George), a assuré votre comité que l'exclusion de certaines professions du préambule du projet de loi était une omission accidentelle et que son intention était d'être aussi inclusif que possible. Votre comité partage la préférence de M. Doherty à l'effet que la conférence et le cadre fédéral soient aussi inclusifs que possible.
- Votre comité souhaiterait que les fournisseurs de soins de santé, ainsi que les représentants d'autres professions à haut stress, soient invités à participer au processus d'élaboration du cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique proposé par le projet de loi. Votre comité aimerait souligner que l'utilisation de l'expression « particulièrement » au quatrième paragraphe du préambule du projet de loi indique que la conférence et le cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique devraient inclure non seulement les premiers répondants, pompiers, militaires, agents correctionnels et membres de la Gendarmerie royale du Canada, mais aussi un large éventail de professions dont les membres sont affectés par le stress post-traumatique et des troubles concomitants, telles que les infirmiers et infirmières, les psychologues, ainsi que d'autres fournisseurs de soins de santé et premiers répondants.
- Votre comité partage l'inquiétude exprimée par les représentants de la Société canadienne de psychologie par rapport à la sous-section 3(b)(i) du projet de loi portant sur le développement de lignes directrices. Cette sous-section propose que la conférence visant à élaborer un cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique porte entre autres sujets sur « l'établissement de lignes directrices concernant : le diagnostic, le traitement et la gestion de l'état de stress post-traumatique. » Les représentants de la Société

in this regard is the responsibility of health professionals and their associations, accreditors and regulators, not the government. Your committee therefore suggests that the conference on the federal framework on post-traumatic stress disorder promote the establishment and dissemination of guidelines, rather than developing them as such, as recommended by the Canadian Psychological Association.

- Your committee would like to ensure that the full range of mental health conditions obtained from high-stress occupations are considered in the development of the federal framework on post-traumatic stress disorder that is proposed in the bill. Your committee therefore advises that the conference on the federal framework on post-traumatic stress disorder consider the use of the term “operational stress injury.” This term includes post-traumatic stress disorder, but also includes conditions like occupation-linked depression, anxiety disorders, adjustment disorder and the full range of substance disorders that people may face as a result of being in a high-stress work environment.
- Your committee is concerned that the current wording of Bill C-211 could imply that the national framework on post-traumatic stress disorder should only focus on cases that manifest as a direct consequence of the demands of their occupation. However, many cases of work-related cases of post-traumatic stress disorder are directly linked to cases of sexual misconduct and harassment. Your committee therefore suggests that the conference on the federal framework on post-traumatic stress disorder include these cases in its development of the national framework.

Wednesday, June 13, 2018

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to table its

NINETEENTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, March 7, 2017, to examine and report on issues relating to creating a defined, professional and consistent system for veterans as they leave the Canadian Armed Forces now tables its final report entitled: *From Soldier to Civilian: Professionalizing the transition*.

Respectfully submitted,

Le vice-président,

JEAN-GUY DAGENAIS

Deputy Chair

canadienne de psychologie ont indiqué que le développement de lignes directrices à ce sujet est la responsabilité des professionnels de la santé, de leurs associations et de leurs régulateurs, et non pas du gouvernement. Votre comité suggère donc que la conférence sur le cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique promeuve l'établissement et la dissémination des lignes directrices au lieu d'établir des lignes directrices comme telles, suivant la recommandation de la Société canadienne de psychologie.

- Votre comité veut s'assurer que toute la gamme de conditions de santé mentale découlant d'emplois à niveau de stress élevé soit prise en compte dans l'élaboration d'un cadre fédéral sur le trouble de stress post-traumatique proposé dans le projet de loi. Votre comité conseille donc que la conférence concernant le cadre fédéral sur le trouble de stress post-traumatique envisage d'employer le terme « traumatisme lié au stress opérationnel », qui comprend le trouble de stress post-traumatique, mais aussi les conditions comme la dépression, les troubles anxieux, le trouble d'adaptation et toute la gamme des troubles liés à la consommation de substance qui peuvent affliger les gens en raison de leur milieu de travail à niveau de stress élevé.
- Votre comité craint que le libellé actuel du projet de loi C-211 laisse entendre que le cadre national sur le trouble de stress post-traumatique ne doit porter que sur les cas se manifestant comme une conséquence directe des exigences du travail. Toutefois, bien des cas de trouble de stress post-traumatique sont directement liés à des inconduites et du harcèlement sexuels en milieu de travail. Votre comité propose ainsi que la conférence concernant le cadre fédéral sur le trouble de stress post-traumatique comprenne également ces cas dans l'élaboration d'un cadre national.

Le mercredi 13 juin 2018

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de déposer son

DIX-NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 7 mars 2017, à examiner pour en faire rapport sur les questions relatives à la création d'un système professionnel, cohérent et défini pour les anciens combattants lorsqu'il quittent les Forces armées canadiennes dépose maintenant son rapport final intitulé: *De la vie militaire à la vie civile: Professionnaliser le système de transition*.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 11, 2018

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-211, An Act respecting a federal framework on post-traumatic stress disorder, met this day at 1:34 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and to examine and report on Canada's national security and defence policies, practices, circumstances and capabilities (Topic: sexual harassment and violence in defence and security institutions).

Senator Gwen Boniface (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, today we will be moving to clause-by-clause consideration of Bill C-211. At 2:30, we will be joined by the General Vance to talk about our study on sexual harassment.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-211, An Act respecting a federal framework on post-traumatic stress disorder?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 11 juin 2018

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 34, pour procéder à l'étude article par article du projet de loi C-211, Loi concernant un cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique, ainsi que les politiques, les pratiques, les circonstances et les capacités du Canada en matière de sécurité nationale et de défense (sujet : Harcèlement et violence sexuels au sein des institutions de sécurité et de défense).

La sénatrice Gwen Boniface (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Chers collègues, nous allons entamer aujourd'hui l'étude article par article du projet de loi C-211. À 14 h 30, nous accueillerons le général Vance pour discuter de notre étude sur le harcèlement sexuel.

Êtes-vous d'accord pour procéder à l'étude article par article du projet de loi C-211, Loi concernant un cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique?

Des voix : D'accord.

La présidente : Est-il convenu de reporter l'étude du titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : Est-il convenu de reporter l'étude du préambule?

Des voix : D'accord.

La présidente : Est-il convenu de reporter l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

At this point, we can move in camera to discuss the text of those observations.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Welcome back to the National Security and Defence Committee. Before we begin, I will ask my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec. Welcome.

[*English*]

Senator McIntyre: Paul McIntyre, from New Brunswick.

Senator Griffin: Diane F. Griffin, Prince Edward Island.

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran, Manitoba.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, British Columbia. Welcome.

The Chair: This afternoon, we will be continuing our study on sexual harassment and violence in defence and security institutions. We are very pleased to welcome General Jonathan Vance, Chief of the Defence Staff, who is accompanied by Dr. Denise Preston, Executive Director, Sexual Misconduct Response Centre, National Defence and the Canadian Armed Forces.

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport?

Nous pouvons maintenant passer à huis clos pour discuter du texte des observations.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

La présidente : Bienvenue à nouveau au Comité de la sécurité nationale et de la défense. Avant de commencer, je vais demander à mes collègues de se présenter.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec. Bienvenue à vous.

[*Traduction*]

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Griffin : Diane F. Griffin, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, du Manitoba.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique. Bienvenue.

La présidente : Nous reprenons aujourd'hui notre étude sur la violence et le harcèlement sexuel au sein des institutions de sécurité et de défense. Nous sommes très heureux d'accueillir le général Jonathan Vance, chef d'état-major de la Défense, et la personne qui l'accompagne, Mme Denise Preston, directrice générale, Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, Défense nationale et Forces armées canadiennes.

General Vance, we will hear your opening comments, after which we will ask you to take questions.

General Jonathan Vance, Chief of the Defence Staff, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: I believe that Dr. Preston has some comments as well.

Good afternoon, Madam Chair, senators. I am very pleased to be here today with Dr. Denise Preston of the Sexual Misconduct Response Centre.

[*Translation*]

I want to thank you not only for inviting me to speak to you, but also for your diligent work on the issue of sexual misconduct in the Canadian Armed Forces.

[*English*]

Following Ms. Deschamps' landmark report on sexual misconduct and harassment in our institution, many of us, including myself, were shocked by the gravity and scope of the problem. As Canada's defenders we are rightfully held to a higher standard than the general population, and it was hard for many of us to accept that we had fallen so short of that expectation.

Sexual misconduct is, at its core, a leadership issue. That is why upon becoming Chief of the Defence Staff in 2015, I accepted all 10 of Ms. Deschamps' recommendations and launched Operation HONOUR. I deliberately chose to treat this as a military operation to ensure that it made sense to our people and to use the best parts of our culture to tackle and eliminate the worst parts of our culture.

I have since issued five additional written orders relating to sexual misconduct, including the requirement to integrate the Gender-based Analysis Plus framework into every level of our training, planning and operations.

Three years later, we are still grappling with the issue along with many other subcultures in our military. Sexual misconduct is deeply rooted in government, business, universities, the media, entertainment organizations and sports leagues. While this is entirely unacceptable, I see this as an opportunity for the Canadian Armed Forces to show decisive leadership and demonstrate to Canadians that we can and will succeed so that everybody can.

Général Vance, nous allons écouter votre déclaration liminaire, qui sera suivie d'une période de questions.

Général Jonathan Vance, chef d'état-major de la Défense, ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Je crois que Mme Preston a également un exposé.

Bonjour, madame la présidente, et mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui avec Mme Denise Preston, du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle.

[*Français*]

Je tiens à vous remercier de cette invitation et de votre diligence en ce qui a trait à la question de l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes.

[*Traduction*]

À la suite du rapport historique de Mme Deschamps sur l'inconduite et le harcèlement sexuels au sein de notre institution, beaucoup d'entre nous, dont moi-même, ont été choqués par la gravité et l'ampleur du problème. En tant que défenseurs du Canada, nous sommes à juste titre tenus à une norme plus rigoureuse que la population en général, et il était difficile pour nombre d'entre nous d'accepter que nous étions loin de répondre à cette attente.

L'inconduite sexuelle est essentiellement un problème de leadership. C'est pourquoi, lorsque j'ai été nommé chef d'état-major de la Défense en 2015, j'ai accepté les 10 recommandations de Mme Deschamps et lancé l'opération HONOUR. J'ai délibérément choisi de gérer la situation comme s'il s'agissait d'une opération militaire pour que nos gens comprennent bien de quoi il retourne, et ce, en utilisant les meilleurs éléments de notre culture pour éliminer les pires.

Depuis, j'ai publié cinq autres directives écrites relatives à l'inconduite sexuelle, parmi lesquelles l'exigence d'intégrer le cadre de l'analyse comparative entre les sexes plus à toutes les étapes de notre formation, de notre planification et de nos opérations.

Trois ans plus tard, nous sommes toujours aux prises avec ce problème, à l'instar de nombreuses autres sous-cultures dans notre société. Il est devenu évident que l'inconduite sexuelle est profondément enracinée dans les organisations gouvernementales, les entreprises, les universités, les médias, les organismes de divertissement et les ligues de sport. Cette situation est inacceptable, mais je vois là une occasion pour les Forces armées canadiennes de faire preuve d'un leadership décisif et de montrer aux Canadiens que nous pouvons, et allons, faire mieux, afin que tous puissent faire de même.

[*Translation*]

Today I will focus my remarks on the following three areas: prevention and reporting, victim support services, and justice.

[*English*]

I want to first qualify what constitutes sexual misconduct in the Canadian Armed Forces. We break it down into four categories.

The first is inappropriate sexual behaviour, which includes sexually demeaning language and jokes, as well as displays of sexually offensive material not specifically targeted at an individual.

Second is sexual harassment, which includes unwelcome sexual invitations, unnecessary touching, leering at a person's body, taunting, making sexually suggestive remarks, and displays of sexually offensive material specifically directed at an individual or group.

The third category is sexual assault, which includes unwanted sexual touching, sexual violence and non-consensual sexual activity.

And, finally, situations with Operation HONOUR nexus, including times when the complainant has yet to be determined or cannot be determined or cannot be disclosed.

These terms form the basis upon which the chain of command acts when made aware of a complaint or the basis upon which a complaint can be lodged by a victim.

[*Translation*]

Eliminating all forms of sexual misconduct and harassment has always been — and will continue to be — the end state of Operation HONOUR. To get there, we need to promote a culture where all our people feel safe and supported, especially those with the courage to report sexual misconduct.

[*English*]

We have undertaken considerable effort to make reporting sexual misconduct simple and efficient. We are implementing an integrated conflict and complaint management program to modernize how we deal with grievances, harassment complaints and conflict. We developed the program in close consultation with the SMRC and the Strategic Response Team on Sexual Misconduct, who developed training that all staff are required to complete. Even before full implementation, the program has seen

[*Français*]

Aujourd'hui, j'aborderai particulièrement les trois points suivants : la prévention et le signalement, les services de soutien aux victimes et la justice.

[*Traduction*]

Permettez-moi d'abord de préciser ce que l'on entend par « inconduite sexuelle » dans les Forces armées canadiennes. Nous avons établi quatre catégories.

En premier lieu, les comportements sexuels inappropriés, ce qui comprend les blagues et le langage dégradants sur le plan sexuel ainsi que l'affichage d'information sexuellement offensante qui ne vise personne en particulier.

En deuxième lieu, le harcèlement sexuel, ce qui comprend les invitations sexuelles importunes, les attouchements non nécessaires, les regards concupiscent sur le corps d'une personne, les moqueries, les remarques suggestives à connotation sexuelle et l'affichage d'information sexuellement offensante visant expressément une personne ou un groupe.

En troisième lieu, les agressions sexuelles, ce qui comprend les attouchements sexuels non désirés, la violence sexuelle et les activités sexuelles non consenties.

Et enfin, les situations ayant un lien avec l'opération HONOUR, ce qui comprend les cas où l'identité du plaignant n'est pas encore connue, ne peut être établie ou ne peut être divulguée.

La chaîne de commandement s'appuie sur ces définitions lorsqu'elle doit déterminer les mesures à prendre après avoir été informée d'une plainte, ou lorsqu'une victime veut porter plainte.

[*Français*]

L'élimination de toutes les formes d'inconduite et de harcèlement sexuels a toujours été et sera encore l'objectif principal de l'opération HONOUR. Pour y parvenir, nous devons promouvoir une culture où tous nos membres se sentent en confiance et reçoivent du soutien, en particulier ceux qui ont le courage de signaler les cas d'inconduite sexuelle.

[*Traduction*]

Nous avons déployé des efforts considérables pour que le signalement des cas d'inconduite sexuelle soit simple et efficace. Nous avons entrepris de mettre en oeuvre un programme de gestion intégrée des conflits et des plaintes afin de moderniser la façon dont nous traitons les griefs, les plaintes de harcèlement et les conflits. Nous avons conçu ce programme en étroite collaboration avec le CIIS et l'Équipe d'intervention stratégique sur l'inconduite sexuelle, qui ont élaboré une formation que tout le personnel doit suivre. Avant même que le programme soit

883 complaints, 31 of which were related to Operation HONOUR.

Last year, there were a total of 427 reported incidents of sexual misconduct, 109 of which were investigated and closed, while 318 of those incidents remain under investigation. The majority of those cases were referred to either civilian police, the Canadian Forces National Investigation Service, or a harassment investigator.

I think it is important to highlight that a third party reported nearly half of these cases, and in many situations that person was in a leadership situation and first sought advice from the SMRC.

As a result of these incidents, we removed 35 people from command, leadership, instruction or supervisory duties. In another 99 cases, we took administrative action ranging from written warnings, repatriation of deployed personnel, removal from training and termination of a civilian contract.

These numbers are encouraging initial steps for a few reasons. First, more members feel confident we will address their complaints. Second, leaders are seeking out independent expert advice on how to deal effectively with sexual misconduct. It also means many of our members have less and less tolerance for any form of sexual misconduct, regardless of scale. Moreover, our support for the member is clear and unequivocal.

To better track and analyze these numbers, we introduced the Operation HONOUR tracking and analysis system. This tool standardizes reporting so that we can track incidents, identify trends and evaluate the effectiveness of our efforts.

In addition to better tracking, later this year, Statistics Canada will begin a second comprehensive survey of our members. We expect those results to be available in early 2020.

[*Translation*]

In the meantime, we have undertaken our own research on groups that were not included in the first Statistics Canada survey, including officer cadets and the Canadian cadet program. The ongoing “Unit Morale Profile” and “Your Say” surveys also show the vast majority of our members feel leadership takes sexual misconduct seriously and is reinforcing a culture of mutual respect, honour and dignity. The victim support study is gathering input from members who have experienced sexual misconduct so we have a better idea of what’s working and what’s not.

pleinement mis en oeuvre, nous avons reçu 883 plaintes, dont 31 étaient liées à l’opération HONOUR.

L’an dernier, 427 incidents d’inconduite sexuelle ont été signalés : 109 de ces plaintes ont fait l’objet d’une enquête et ont été classées, alors que les 318 autres font toujours l’objet d’une enquête. La majorité de ces cas ont été transférés à la police civile, au Service national des enquêtes des Forces canadiennes ou à un enquêteur en matière de harcèlement.

Je pense qu’il est important de souligner que près de la moitié de ces cas ont été signalés par une tierce partie, et que dans de nombreuses situations, cette personne occupait un poste de direction et avait d’abord demandé conseil au CIIS.

À la suite de ces incidents, nous avons démis 35 personnes de leurs fonctions de commandement, de leadership, d’instruction ou de supervision. Dans 99 autres cas, nous avons pris des mesures administratives comme des avertissements écrits, le rapatriement du personnel déployé, la cessation de l’instruction et la résiliation d’un contrat civil.

Ces chiffres sont encourageants pour un certain nombre de raisons. Premièrement, un plus grand nombre de membres ont confiance en notre volonté de traiter leurs plaintes. Deuxièmement, les dirigeants cherchent à obtenir des conseils d’experts indépendants sur la façon de gérer efficacement les cas d’inconduite sexuelle. Finalement, bon nombre de nos membres ont de moins en moins de tolérance à l’égard de toutes les formes d’inconduite sexuelle, quelle qu’en soit l’ampleur. De plus, nous offrons à nos membres un soutien clair et sans équivoque.

Pour mieux suivre et analyser ces chiffres, nous avons mis en place le Système de suivi et d’analyse de l’opération HONOUR. Cet outil normalise les rapports afin que nous puissions suivre les incidents, cerner les tendances et évaluer l’efficacité de nos efforts.

Parallèlement à ce meilleur suivi, Statistique Canada entreprendra plus tard cette année un deuxième sondage exhaustif auprès de nos membres. Nous nous attendons à ce que les résultats de ce sondage soient connus au début de 2020.

[*Français*]

Entre-temps, nous avons entrepris nos propres recherches sur les groupes qui n’avaient pas été inclus dans la première enquête de Statistique Canada, soit les élèves-officiers et les cadets. D’après le sondage « À vous la parole » et le profil du moral de l’unité, qui sont actuellement en cours, la grande majorité de nos membres estiment que la direction prend l’inconduite sexuelle au sérieux et renforce une culture de respect mutuel, d’honneur et de dignité. L’étude sur l’aide aux victimes nous permet de recueillir les commentaires des membres qui ont été victimes d’inconduite sexuelle afin de mieux comprendre les lacunes et de déterminer les ressources qui sont efficaces.

[English]

But prevention also goes beyond reporting and analysis. We have delivered bystander intervention training to more than 67,000 military and civilian employees. We also know that our newer members are more likely to engage in or be affected by sexual misconduct, which is why all new recruits and officers receive Operation HONOUR training. This way it is clear to all Armed Forces members that if they choose to engage in sexual misconduct, we will take away the privilege of wearing Canada's uniform. If we cannot change their behaviour, we can certainly change their employment.

Despite our best efforts, sexual misconduct still happens. As Chief of the Defence Staff, my main concern is the welfare and morale of my personnel. I need to know that everyone has easy access to reliable and professional support services.

[Translation]

We have teams of mental health and medical professionals across Canada and the world who are always on call to provide specialized services to our members suffering from sexual trauma and abuse. Additionally, the Chaplaincy Branch's sentinel program is a peer-support initiative that trains our people to look for signs of distress and connect struggling members with professional services.

[English]

I also recently ordered that all victims of sexual misconduct will remain in the Canadian Armed Forces so that they can keep accessing these services throughout their recovery, no matter how long it takes. If someone cannot continue their career with us, they will stay in uniform until all long-term support services are in place for their life outside the military.

Allowing victims to see us deliver justice is an essential part of the healing process. That is why our military police and justice system take a victim-centric approach that balances due process with efficiency.

[Translation]

When a member makes a criminal complaint of sexual misconduct, highly trained investigators from the Canadian Forces National Investigation Service take the lead. Within that branch, the Sexual Offence Response Team has 18 investigators who specialize in sexual misconduct investigations. Part of their mandate is to work closely with the investigators and share best

[Traduction]

Mais la prévention va aussi au-delà du signalement et de l'analyse. Nous avons offert à plus de 67 000 employés militaires et civils une formation sur l'intervention des témoins. Nous savons également que les membres plus jeunes sont plus susceptibles de commettre des inconduites sexuelles, ou d'en être victimes; c'est la raison pour laquelle toutes les nouvelles recrues et tous les nouveaux officiers reçoivent une formation sur l'opération HONOUR. De cette façon, il est clair pour les membres que le privilège de porter l'uniforme du Canada leur sera retiré s'ils choisissent de commettre une inconduite sexuelle. Si nous ne pouvons pas changer leur comportement, nous pouvons certainement changer leur situation d'emploi.

Malgré tous nos efforts, l'inconduite sexuelle demeure un problème. En tant que chef d'état-major de la Défense, ma principale préoccupation est le bien-être et le moral de mes gens. J'ai besoin de savoir que tout le monde a facilement accès à des services de soutien fiables et professionnels.

[Français]

Nos équipes de professionnels de la santé et de la santé mentale au Canada sont toujours prêtes à fournir des services spécialisés à nos militaires qui souffrent d'un traumatisme sexuel ou qui sont victimes de violence sexuelle. En outre, le Programme des sentinelles, qui est assuré par les aumôniers militaires, vise à aider notre personnel à déceler les signes de détresse et de diriger les militaires en difficulté vers des services professionnels.

[Traduction]

J'ai également ordonné récemment que toutes les victimes d'inconduite sexuelle demeurent dans les Forces armées canadiennes afin de pouvoir continuer d'avoir accès à ces services tout au long de leur rétablissement, et ce, peu importe le temps qu'il faudra. Si une personne ne peut pas poursuivre sa carrière avec nous, elle restera dans les forces jusqu'à ce que tous les services de soutien à long terme soient en place pour lui permettre de poursuivre sa vie à l'extérieur de l'armée.

Le fait de permettre aux victimes de nous voir rendre justice est un élément essentiel du processus de guérison. C'est pourquoi notre police militaire et notre système de justice adoptent une approche axée sur les victimes qui établit un équilibre entre l'application régulière de la loi et l'efficacité.

[Français]

Lorsqu'un membre dépose une plainte au criminel pour inconduite sexuelle, des enquêteurs hautement qualifiés du Service national des enquêtes des Forces canadiennes se chargent de diriger l'enquête. Au sein de ce service, l'Équipe d'intervention en cas d'infraction sexuelle compte 18 enquêteurs spécialisés dans les cas d'inconduite sexuelle. Une partie de leur

practices with other investigators to help minimize investigative delays and ensure procedural correctness.

[*English*]

There are also major legislative changes coming to the National Defence Act and the Code of Service Discipline. As part of a broader program of military justice reform, the changes will create statutory rights for victims of service offences in four areas: the right to information about the progress of the investigation, prosecution and sentencing of the person who harmed them; the right to protection from intimidation and retaliation, as well as providing accusers with the option of public anonymity; the right to participation to ensure their views about the proceedings are considered throughout and that they are allowed to produce a victim impact statement; and the right to restitution to ensure courts martial consider reasonable financial compensation for any losses.

To help understand these new rights, the legislation intends to provide victims with a liaison officer, which goes a step beyond the Canadian Victims Bill of Rights.

Our overall conviction rate for sexual misconduct has been 87 per cent since we began Operation HONOUR. This puts our conviction rates higher than in the civilian justice system for both sexual assault and lesser offences, speaking to both the effectiveness and necessity of our military justice system.

[*Translation*]

We are only at the beginning with Operation HONOUR. I am proud of those leaders and members who have internalized this problem and work tirelessly to change our culture. But we still have a lot of work to do. There is no miracle solution that provides a recipe for success.

[*English*]

It's not enough to rely on punishment and deterrence. In addition to policies, orders and training, we are in the process of adopting a significantly different approach that relies on active and engaged leadership at all levels. Leaders need to drive change by providing vision and a consistent personal example that empowers and inspires subordinates to set the conditions for the elimination of sexual misconduct.

mandat consiste à travailler en étroite collaboration avec les enquêteurs et de mettre en commun des pratiques exemplaires avec d'autres enquêteurs afin de réduire au minimum les délais associés aux enquêtes et d'assurer le respect des procédures.

[*Traduction*]

Par ailleurs, d'importants changements seront apportés à la Loi de la défense nationale et au Code de discipline militaire. Dans le cadre d'un programme plus vaste de réformes de la justice militaire, ces changements créeront des droits conférés par la loi aux victimes d'infractions d'ordre militaire dans quatre domaines : le droit d'être informé du déroulement de l'enquête, des procédures et de la peine prononcée contre la personne qui leur a causé un préjudice; le droit à la protection contre l'intimidation et les représailles, ainsi que la possibilité pour les accusateurs de garder l'anonymat; le droit à la participation pour s'assurer que le point de vue des victimes concernant les procédures est pris en compte tout au long des procédures et qu'il leur est permis de produire une déclaration de victime; et le droit à un dédommagement pour s'assurer que les cours martiales envisagent une compensation financière raisonnable pour toute perte.

Pour aider à comprendre ces nouveaux droits, la loi entend fournir aux victimes un agent de liaison, ce qui va au-delà de la Charte canadienne des droits des victimes.

Depuis le début de l'opération HONOUR, notre taux global de déclarations de culpabilité pour les cas d'inconduite sexuelle est de 87 p. 100. Nos taux de condamnation sont donc plus élevés que dans le système de justice civil, et ce, tant pour les agressions sexuelles que pour les infractions mineures, ce qui témoigne de l'efficacité et de la nécessité de notre système de justice militaire.

[*Français*]

Nous n'en sommes qu'au début de l'opération HONOUR. Je suis fier des dirigeants et des membres qui ont pris en charge ce problème et qui travaillent sans relâche pour changer notre culture. Nous avons toutefois encore beaucoup de travail à faire. Malheureusement, il n'y a pas de recette miracle pour régler cette situation.

[*Traduction*]

Il ne suffit pas de compter sur les punitions et la dissuasion. En plus des politiques, des directives et de la formation, nous avons besoin d'une approche très différente qui repose sur un leadership actif et engagé à tous les niveaux. Les dirigeants doivent favoriser le changement en offrant une vision et un exemple personnel cohérent qui donnent aux subalternes le pouvoir et l'inspiration nécessaires pour établir les conditions requises pour éliminer l'inconduite sexuelle.

My next steps are to formalize governance arrangements and policies to increase the rigour of our planning and analysis. This includes implementing a formal culture change model and developing a comprehensive performance measurement system, all of which will implicate the SRMC more than it is now.

We also need to share and integrate best practices with our public service leaders to better meet the needs of our civilian defence team members.

Our operational effectiveness depends on our ability to attract the best and brightest from all walks of life and to employ them effectively. I want Canadians to know that a career in the military is one of life's most rewarding experiences. We are doing everything in our power to ensure everyone courageous enough to join us has only to be concerned about one thing, and that is service to Canada.

Thank you, Madam Chair.

The Chair: Thank you. We will now go to Dr. Denise Preston.

[Translation]

Denise Preston, Executive Director, Sexual Misconduct Response Centre, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: Honourable senators, ladies and gentlemen, I would first like to thank you for inviting me, and for giving me the opportunity of giving you a global perspective of the operations and initiatives of the Sexual Misconduct Response Centre, within the context of responding to the problem of sexual misconduct in the Canadian Armed Forces.

[English]

Just over a year ago, I was selected to lead Victim Response and Support Operations at the Sexual Misconduct Response Centre. This appointment is the culmination of an extensive career at the Parole Board of Canada as a regional director general and with the Correctional Service Canada as a psychologist. I have 30 years of experience working with sexual, violent and mentally disordered offenders and with victims of sexual abuse and assault.

As the Executive Director of the Sexual Misconduct Response Centre, I am accountable to the Deputy Minister of National Defence for the delivery of evidence-based victims support services that meet the needs of CAF members. As part of the Department of National Defence and independent from the chain of command, the Sexual Misconduct Response Centre ensures

Mes prochaines étapes consisteront à officialiser les ententes de gouvernance et à accroître la rigueur de notre planification et de notre analyse. Cela comprend la mise en oeuvre d'un modèle officiel de changement de culture et l'élaboration d'un système complet de mesure du rendement, qui nécessiteront une participation accrue du CIIS.

Nous devons également communiquer les pratiques exemplaires à nos dirigeants de la fonction publique et intégrer ces pratiques afin de mieux répondre aux besoins des membres civils de l'Équipe de la Défense.

Notre efficacité opérationnelle dépend de notre capacité à attirer les meilleurs et les plus brillants éléments de tous les horizons et à leur offrir des emplois à leur mesure. Je veux que les Canadiens sachent qu'une carrière militaire est l'une des expériences les plus enrichissantes qui soient, et que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ceux et celles qui ont le courage de se joindre à nous n'aient à se préoccuper d'une seule chose : servir le Canada.

Merci, madame la présidente.

La présidente : Merci. Nous passons maintenant à Mme Denise Preston.

[Français]

Denise Preston, directrice générale, Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, j'aimerais d'abord vous remercier de m'avoir invitée et de me donner l'occasion de vous fournir un aperçu global des opérations et des initiatives du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle dans le cadre de la réponse au problème de l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes.

[Traduction]

Il y a un peu plus d'un an, j'ai été choisie pour diriger les activités d'intervention auprès des victimes et le soutien offert à celles-ci au Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle. Cette nomination est l'aboutissement d'une longue carrière à la Commission des libérations conditionnelles du Canada en tant que directrice générale régionale et au Service correctionnel du Canada en tant que psychologue. J'ai 30 ans d'expérience dans le travail avec des délinquants sexuels, violents et atteints de troubles mentaux, et avec des victimes d'abus et d'agressions sexuelles.

En tant que directrice générale du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, je rends compte au sous-ministre de la Défense nationale en ce qui concerne la prestation de services de soutien aux victimes fondés sur des données probantes qui répondent aux besoins des membres des FAC. Le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle, une organisation

the provision of timely, compassionate and comprehensive support to Canadian Armed Forces members affected by sexual misconduct, while working in partnership with the CAF to increase understanding, improve preventive measures and enhance the response to sexual misconduct.

While I strive to work collaboratively with CAF service providers, I remained committed to the centre's independence. I have communicated with Madam Deschamps and affirmed that we share a similar vision of independence and of victims' needs. An external advisory council was recently established to further the legitimacy of the centre's independence. Additionally, I have established a working relationship with It's Just 700 to ensure I remain attuned to victims' needs.

The Sexual Misconduct Response Centre was established in September 2015. It offers confidential, bilingual, client-centred service to members who are affected by sexual misconduct. The services are available 24/7 and may be accessed by members at any time, no matter where in the world they may be. The intent is always to empower members to make informed choices. The centre's counsellors all have expertise in working with survivors of sexual trauma and do not have a duty to report.

Since its inception, just over 1,000 individuals have contacted the centre for a variety of reasons. This indicates a demand for the centre's services. However, more must be done to better address victims' needs. For example, our data indicate that males underreport incidents, that there is a need to coordinate interagency processes that are complicated for victims to navigate and that there is a need to establish victim liaison assistance to support victims.

My priority over the coming months is to enhance the horizontal collaboration between service providers within the CAF. This is essential to ensure that victims receive seamless, consistent care and are not required to tell their stories multiple times or to repeatedly establish relationships with new care providers as their case progresses. A case management function will further this objective in addition to providing oversight of individual cases. The effort to develop the case management function will be enabled by the establishment of a victim liaison assistant role, which is consistent with the recent announcements made by the Minister of National Defence.

I look forward to my second year at the centre and continuing to steer it toward recognition as a centre of excellence in victim support. The focus will remain on a safe, healthy and respectful workplace where prevention is paramount, but if incidents of

indépendante de la chaîne de commandement, mais faisant partie du ministère de la Défense nationale, garantit un soutien complet empreint de compassion en temps opportun aux membres des FAC qui sont victimes d'inconduite sexuelle et collabore avec les FAC afin d'accroître la sensibilisation, d'améliorer les mesures préventives et de renforcer la lutte à l'égard de ces comportements.

Même si je m'efforce de travailler en collaboration avec les fournisseurs de services des FAC, je m'engage à continuer à assurer l'indépendance du centre. J'ai communiqué avec Mme Deschamps et affirmé que nous avons une vision similaire de l'indépendance et des besoins des victimes. Un conseil consultatif externe a été créé récemment pour renforcer la légitimité de l'indépendance du centre. De plus, j'ai établi une relation de travail avec le groupe It's just 700 pour m'assurer que je reste à l'écoute des besoins des victimes.

Le Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle a été créé en septembre 2015. Il offre un service bilingue confidentiel centré sur le client aux victimes d'inconduite sexuelle. Les services sont offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et peuvent être consultés par les membres à tout moment, peu importe où ils se trouvent dans le monde. L'intention est toujours de permettre aux victimes de faire des choix éclairés. Les conseillers du centre ont tous une expertise dans le travail avec les survivants de traumatismes sexuels et n'ont pas une obligation de signalement.

Depuis sa création, un peu plus de 1 000 personnes ont communiqué avec le centre pour diverses raisons. Cela indique qu'il y a une demande pour les services du centre. Cependant, il faut en faire plus pour mieux répondre aux besoins des victimes. Par exemple, nos données indiquent que les hommes sous-déclarent les incidents; qu'il est nécessaire de coordonner les processus entre les organismes pour aider les victimes à s'y retrouver; et qu'il est nécessaire de mettre en place des services de liaison avec les victimes pour les soutenir.

Ma priorité pour les mois à venir est d'améliorer la collaboration horizontale entre les fournisseurs de services des FAC. Cela est essentiel pour s'assurer que les victimes reçoivent des soins homogènes et cohérents, et qu'elles ne sont pas tenues de raconter leurs histoires à plusieurs reprises ou d'établir des relations avec les nouveaux fournisseurs de soins à mesure que leur cas progresse. Une fonction de gestion des cas permettra d'approfondir cet objectif, en plus d'assurer la surveillance des cas individuels. L'effort pour élaborer une fonction de gestion de cas sera facilité par la mise en place d'un assistant de liaison avec les victimes, ce qui est conforme aux récentes annonces faites par le ministre de la Défense nationale.

J'ai hâte d'entreprendre ma deuxième année au centre et je continue de l'orienter vers la reconnaissance en tant que centre d'excellence en matière de soutien aux victimes. Nous allons continuer de mettre l'accent sur des lieux de travail sécuritaires, sains et respectueux, où la prévention est primordiale, mais si des

sexual misconduct do occur, responses will be efficient, effective and compassionate in order to take the best care of our people.

Thank you.

The Chair: Thank you, witnesses. We will now move to questions.

Senator Jaffer: Thank you to both of you for being here. Your presentations were interesting.

I want to start with you, if I may, General Vance. First, I want to thank you for the leadership you have shown. I remember the last time you were in front of this committee on this issue, you really showed leadership and you continue to show it with Operation HONOUR. I also want to thank you for setting up an ethnic advisory committee in Vancouver under the leadership of Rear-Admiral McDonald. I had the honour to present in front of that committee, and I was truly impressed, because the “who’s who” of Vancouver are volunteering on that committee. I thank you.

My question is indirectly about Operation HONOUR.

I also want to thank you for your bystander program. I am impressed by that.

I want to read to you one of the two guiding principles that were adopted when Operation HONOUR was established. It refers to “any attitudes or behaviours which undermine the camaraderie, cohesion and confidence of serving members threatens the CAF’s long-term operational success.” I am absolutely convinced that you, sir, believe in it. I am not questioning you on that, but I am concerned.

I would like you to tell us something. There are two instances that are bothering me. One is that five Canadian Armed Forces members joined with a well-known hate group called the Proud Boys to disrupt Aboriginal activities during Canada Day celebrations last year. My understanding is that they didn’t face much criminal or disciplinary charges for their acts. I may be wrong. They were only put on temporary probation, and four of the five men are back on regular duty.

And almost half a year ago, I heard on CBC News that they identified 70 Canadian Armed Forces members as part of a far-right hate group called La Meute. No disciplinary action was taken. When it was last reported, 50 of the 70 members identified were still with La Meute.

incidents d’inconduite sexuelle se produisent, les réponses seront efficaces, efficaces et empreintes de compassion, et nous veillerons à ce que les meilleurs soins soient prodigués à notre personnel.

Merci.

La présidente : Merci à nos témoins. Nous passons maintenant à la période de questions.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie tous les deux d’être avec nous. Vos exposés étaient intéressants.

J’aimerais commencer par vous, général Vance, si je peux me permettre. Je tiens tout d’abord à vous remercier pour le leadership dont vous avez fait preuve. Je me souviens de votre dernière comparution sur le sujet. Vous aviez vraiment fait preuve de leadership, et vous continuez sur cette voie avec l’opération HONOUR. Je tiens également à vous remercier d’avoir mis sur pied un comité consultatif sur l’éthique à Vancouver sous la direction du contre-amiral McDonald. J’ai eu l’honneur de témoigner devant ce comité, et j’ai été très impressionnée, parce que de grands noms de Vancouver siègent comme bénévoles à ce comité. Je vous en remercie.

Ma question concerne indirectement l’opération HONOUR.

Je veux également vous remercier pour le programme des témoins. C’est très impressionnant.

Je veux vous lire un des deux principes directeurs qui ont été adoptés au moment de la création de l’opération HONOUR. Il renvoie au fait que « tout comportement ou toute attitude minant la camaraderie, la cohésion et la confiance des militaires en service menace la réussite opérationnelle à long terme des FAC ». Je n’ai absolument aucun doute que vous, monsieur, croyez en ce principe. Je ne remets pas cela en question, mais je m’inquiète.

J’aimerais que vous nous disiez quelque chose. Il y a deux situations qui me dérangent. Il y a tout d’abord le fait que cinq membres des Forces armées canadiennes se sont joints à un groupe haineux bien connu appelé les Proud Boys pour perturber les activités autochtones qui se déroulaient lors des célébrations de la fête du Canada l’an dernier. Je crois savoir qu’il n’y a pas vraiment eu d’accusations criminelles ou d’ordre disciplinaire de porter contre eux. Il se peut que je me trompe. Ils ont simplement été mis sous probation temporaire, et quatre d’entre eux ont repris leurs fonctions habituelles.

Puis, il y a environ six mois, j’ai entendu aux nouvelles à la CBC qu’on avait identifié 70 membres des Forces armées canadiennes qui faisaient partie du groupe haineux d’extrême droite appelé La Meute. Il n’y a pas eu de mesures disciplinaires. Aux dernières nouvelles, 50 d’entre eux en faisaient toujours partie.

General, members who believe in hate are part of the military. I don't want to need an "Operation INCLUSIVE" in the future, like we have Operation HONOUR. We need to nip it in the bud now. What is your opinion on this?

Gen. Vance: Thank you, senator. I appreciate your leadership on this as well and your interest in what we are doing.

There is no question about it that both the Proud Boys and La Meute are organizations that we would not want any member of the Armed Forces to be associated with, let alone be active with. In the aftermath of that, I have put out a CANFORGEN that made clear the standard of conduct for members and unequivocally clear where the line is regarding what could draw administrative sanction versus what could draw criminal sanction.

I know that it is a common reaction by many Canadians who would see that and say, "Kick them out," but they deserve due process as well. If they don't perform a criminal act in the process of what they are doing, then they wouldn't be charged and treated criminally.

All of them were treated administratively. Our administrative sanctions can be reasonably severe, but they are also private between the military and the individual. All of the people involved in that act were dealt with in ways we believe to be fair. Those who were on their way to be released were released.

Senator Jaffer: I respect that they were private, but I didn't know what happened to them.

You are not meeting your recruiting numbers. You are trying to attract all Canadians, but Canadians who look like me don't feel comfortable joining when there are these kinds of problems.

I bring this up because it is my only opportunity to bring it up today, but with Operation HONOUR and what I am calling "Operation INCLUSIVE," those are just later reactions. We need prevention. Also, the public doesn't know what happened to them.

I want people who look like me to join the Canadian Armed Forces. I am proud of the Canadian Armed Forces, but it doesn't make me proud when these people are still part of it, because that isn't a Canadian value.

Général, des membres qui croient en la haine font partie de l'armée. Je ne voudrais pas qu'on ait besoin d'une « opération INCLUSION » demain, comme l'opération HONOUR aujourd'hui. Il faut étouffer cela dans l'oeuf dès maintenant. Qu'en pensez-vous?

Gén Vance : Merci, sénatrice. Je vous sais également gré de votre leadership dans ce domaine et de l'intérêt que vous manifestez à l'égard de nos activités.

Il ne fait aucun doute que les groupes Proud Boys et La Meute sont des organisations avec lesquelles nous ne souhaitons pas que des membres des Forces armées soient associés, et encore moins qu'ils participent activement à leurs activités. À la suite de ces événements, j'ai publié un message CANFORGEN qui indiquait clairement la norme de conduite à laquelle les membres sont assujettis et qui définissait clairement la ligne de démarcation entre un comportement pouvant entraîner des sanctions administratives et un comportement pouvant entraîner des sanctions pénales.

Je sais que bon nombre de Canadiens qui observeraient ce comportement réagiraient en disant : « Expulsez-les », mais ils ont droit à l'application régulière de la loi. Si, dans le cadre de leurs activités, ils n'ont commis aucun acte criminel, ils ne feront pas l'objet d'accusations et de poursuites criminelles.

Tous ces militaires ont fait l'objet de procédures administratives. Nos sanctions administratives peuvent être raisonnablement lourdes, mais elles sont également privées et connues uniquement par les militaires et la personne en question. Toutes les personnes impliquées dans cet acte ont été traitées de diverses façons que nous croyons justes. Les membres qui étaient en voie d'être libérés l'ont été.

La sénatrice Jaffer : Je respecte le fait que ces décisions étaient privées, mais j'ignorais ce qui était advenu de ces membres.

Vous n'atteignez pas vos objectifs en matière de recrutement. Vous tentez d'attirer tous les Canadiens, mais les Canadiens qui me ressemblent ne sont pas à l'aise de rejoindre vos rangs lorsque des problèmes de ce genre surviennent.

Je soulève cette question, car aujourd'hui est la seule occasion que j'avais de le faire, mais en ce qui concerne l'opération HONOUR et ce que j'appelle l'opération « INCLUSIVE », ce sont simplement les réactions qui sont survenues plus tard. Nous avons besoin de prendre des mesures de prévention. De plus, le public ne sait pas ce qui est advenu de ces personnes.

Je veux que des gens qui me ressemblent rejoignent les Forces armées canadiennes. Je suis fier de nos forces, mais elles ne m'enorgueillissent pas quand ces personnes en font encore partie, parce que ces personnes ne véhiculent pas des valeurs canadiennes.

Gen. Vance: To remove someone from the employment of Canadian Armed Forces, to take away their living, there is a fairly high threshold. They have to be unresponsive to corrective training; they have to be unwilling to change. To align yourself with different groups is not illegal; it is what you do while aligned with those groups. We have to follow the laws of the land, too.

I understand the visceral reaction by Canadians, particularly those who would be concerned about an inclusive Armed Forces in the future. They would like to see the hammer fall and these people publicly removed from the forces. I must follow due process.

I would ask you, senator, to trust and believe that not only did we react, but I think we reacted fairly and in a balanced way. We reacted in such a way that the individuals concerned are very clear about what is required, as are the people around them in the military.

We made it clear in the public domain that this was inconsistent with military values. This was inconsistent with how people should conduct themselves, and they would be dealt with. Thereafter, it's a matter of privacy, and we cannot absent ourselves from the privacy laws of this country simply because we want to make a point.

Nonetheless, I think that if you followed the way we approached this in the media, we made our point. Every day I continue to make the point that we need to be able to attract, reach and inspire the full depth and breadth of the Canadian population to consider joining us and to see us as a viable place to work.

As it relates to La Meute, I'm not sure your numbers are entirely accurate. I think many of those are retired members of the Armed Forces. But we have also made it very clear, through my order, what the today standard of behaviour is. That includes belonging to outlaw motorcycle gangs or aligning yourself with anything that's illegal.

I believe, with that order having gone out, I have taken the issue to the fullest extent that I can. Now it's a matter of the deterrence, the leadership and, indeed, the judicial or administrative responses to be dealt across the forces.

Senator Jaffer: Thank you.

Gén Vance : Le fait de faire perdre à quelqu'un son emploi au sein des Forces armées canadiennes, de lui retirer son moyen de subsistance, représente un seuil assez élevé. Il faut que ces personnes soient insensibles à une formation rectificative, qu'elles ne soient pas disposées à changer. Il n'est pas illégal de joindre différents groupes; la question est de savoir ce que vous faites pendant que vous êtes membres de ces groupes. Nous devons également observer les lois du pays.

Je comprends la réaction viscérale des Canadiens, en particulier de ceux qui sont préoccupés par l'inclusion à venir des Forces armées. Ces Canadiens aimeraient voir le marteau tomber et ces personnes expulsées publiquement des forces, mais je dois respecter l'application régulière de la loi.

Sénatrice, je vous demanderais de bien vouloir croire que non seulement nous avons réagi, mais, à mon avis, nous avons réagi d'une façon équitable et équilibrée. Nous avons réagi de manière à ce que les individus concernés sachent très clairement ce que nous exigeons d'eux, tout comme les militaires qui les entourent.

Nous avons indiqué clairement au public que les comportements de ces individus ne cadraient pas avec les valeurs militaires, que ces comportements ne correspondaient pas à la façon dont les gens doivent se conduire et que ces individus subiraient des conséquences. Ensuite, c'est une question de protection de la vie privée, et nous ne pouvons pas nous abstenir d'observer les lois canadiennes sur la protection de la vie privée, simplement parce que nous souhaitons faire valoir un argument.

Néanmoins, je pense que, si vous avez suivi la façon dont nous avons abordé cette question dans les médias, vous conviendrez que nous avons fait valoir notre argument. Chaque jour, je continue de faire valoir que nous devons être en mesure de joindre et d'inciter la totalité de la population canadienne à envisager de se joindre à nous et de nous considérer comme un lieu de travail viable.

En ce qui concerne La Meute, je ne suis pas sûr que vos chiffres soient tout à fait exacts. Je pense qu'une grande partie de ces membres sont d'anciens membres des forces armées qui sont maintenant à la retraite. Toutefois, grâce à mon message général, nous avons indiqué très clairement quelle était la norme de conduite actuelle. Cela comprend l'adhésion à des bandes de motards criminels ou à quoi que ce soit d'illégal.

Je crois qu'en envoyant ce message général, je suis allé aussi loin que je le pouvais pour régler cet enjeu. C'est maintenant une question de dissuasion, de leadership et, effectivement, de mesures judiciaires ou administratives à prendre à l'échelle des forces.

La sénatrice Jaffer : Merci.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you, General Vance and Ms. Preston. General Vance, I want to come back to the testimony of retired Judge Deschamps, who appeared before our committee on May 28. She seemed surprised that she had not been invited to follow up on the progress of her recommendations, which were welcomed publicly with great openness. Do you think she could help you move forward with the current approach to sexual misconduct? Ms. Deschamps found it surprising that there is no real independent office to receive sexual misconduct complaints. Could you comment on that?

Gen. Vance: Thank you, Senator.

[English]

I reviewed Madam Deschamps' testimony very closely, and I have met with her since that testimony and before today. We had a very good discussion.

[Translation]

I completely agree with Ms. Deschamps' testimony.

[English]

I really am, I think, in the same space as she is in terms of the general view of where we are and are not getting to in Operation HONOUR. I would disagree with her on a few points, but, generally speaking, we are of one mind.

She would, of course, be a valuable resource to us. But she is busy, and we have agreed that I will certainly reach out to her more often in the future, as will my staff.

We need to try to deal with this, take her recommendations and implement them to best effect, and interpret them or, where no interpretation is necessary, take the written word of her recommendations and put them into effect.

To this point, we are still developing and learning. What she would think is independent, other people may have a different view of independence. I think we have about the same idea of what independence is.

We had a very good engagement with this new external advisory council that will sit with Dr. Preston and the SMRC. I think there is much more work and a greater expansive scope of work for the SMRC to be perhaps more independently capable of judging the analysis, collecting the analysis and making sense of the data. Lots of data is being collected across the Armed Forces,

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, général Vance et madame Preston. Général Vance, je veux revenir sur le témoignage de la juge à la retraite, Mme Deschamps, qui a témoigné devant notre comité le 28 mai dernier. Elle semblait surprise de ne pas avoir été invitée à faire un suivi sur l'évolution de ses recommandations qui ont été accueillies publiquement avec beaucoup d'ouverture. Croyez-vous qu'elle pourrait vous aider à faire progresser la démarche actuelle contre l'inconduite sexuelle? Mme Deschamps trouvait étonnant qu'il n'y ait pas un véritable bureau indépendant pour recevoir les plaintes en matière d'inconduite sexuelle. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Gén Vance : Merci sénateur.

[Traduction]

J'ai examiné très attentivement le témoignage de Mme Deschamps, et je l'ai rencontrée depuis qu'elle l'a apporté et avant aujourd'hui. Nous avons eu une excellente discussion.

[Français]

Je suis entièrement d'accord avec le témoignage de Mme Deschamps.

[Traduction]

Je pense que je suis vraiment sur la même longueur d'onde qu'elle en ce qui concerne l'opinion générale quant au point où nous en sommes relativement à l'opération HONOUR et aux aspects que nous n'abordons pas. Je ne partage pas son avis à propos de quelques points, mais, en général, nous pensons de la même façon.

Bien entendu, elle serait pour nous une précieuse ressource. Mais elle est très occupée, et nous avons convenu que je communiquerais certainement plus souvent avec elle à l'avenir, tout comme mon personnel.

Nous devons tenter de régler ce problème, de mettre en œuvre ses recommandations à bon escient, de les interpréter ou, lorsqu'aucune interprétation n'est requise, de donner suite à ses recommandations telles qu'elles sont formulées.

Jusqu'à maintenant, nous continuons de nous développer et d'apprendre. D'autres personnes pourraient avoir une conception de l'indépendance différente de la sienne. Je pense que nous avons à peu près la même idée de ce que l'indépendance signifie.

Nous avons eu de très bonnes discussions avec le nouveau conseil consultatif externe auquel participent Mme Preston et le CIIS. Je pense que le CIIS pourrait réaliser beaucoup plus de travail d'une portée élargie afin d'être peut-être plus indépendamment en mesure de juger de l'analyse, de recueillir les éléments de l'analyse et de comprendre les données. Un

but I do believe that there is an increasing role for the SMRC. I will wait for advice on best practices from the external advisory council and Dr. Preston and the deputy minister on how we might do this.

This question of independence is interesting. I have made the point a number of times that — and I beg you for a little forgiveness here, chair, as I explain this — we cannot have an environment that is so independent of the chain of command as to make the chain of command irrelevant. The chain of command is entrusted with the very lives and the operational success of the Canadian Armed Forces. Therefore, we have a moral obligation to not only lead people into harm's way but to care for them while they are our subordinates. What we want to avoid is having the chain of command removed inappropriately from the support and leadership function that they ought to play at the exact moment when someone is at their worst or has been hurt or harmed. It is the appropriateness of the relationship. Right now, we're judging the appropriateness to be through the eyes of the victim. The victim wants distance from the chain of command, wants to work through the SMRC or work through a civil jurisdiction, fine. But, ultimately, the accountability is mine, at the top of the chain of command. I must ensure that the Armed Forces are fit for combat operations, fit to defend Canada, and that we are taking care of our people correctly.

To find the formula of independence versus the enabling of the chain of command to do the right thing is what we are working on right now. We have had a number of discussions about how to do that, how to be and be seen to be sufficiently independent to cause confidence in people that may need that, while also empowering and supporting the chain of command in the very real need to change the culture. Culture has to change from within. We know a lot about culture change. Culture can't be forced upon an institution. It has to make operational sense.

I think we are contemplating the right things. I do, as I say, broadly agree with Madam Deschamps. She is speaking of getting the formula right.

[Translation]

Senator Dagenais: I would like to address the issue of missions abroad. Logic dictates that measures be taken, among other things, to avoid contact between victims and their abusers before the outcome of an investigation or trial, if there is one, is

grand nombre de données sont recueillies dans l'ensemble des forces armées, mais je crois que le CIIS pourrait jouer un plus grand rôle à cet égard. Je vais attendre de recevoir de la part du conseil consultatif externe, de Mme Preston et de la sous-ministre des conseils sur les pratiques exemplaires et sur la façon dont nous pourrions procéder à cet égard.

Cette question d'indépendance est intéressante. À plusieurs reprises, j'ai fait valoir — et je vous supplie, monsieur le président, de faire preuve d'un peu d'indulgence pendant que j'explique ce point — que nous ne pouvions pas avoir un environnement tellement indépendant de la chaîne de commandement que cela rendrait la chaîne de commandement sans importance. La réussite opérationnelle des Forces armées canadiennes et la vie même de ses membres sont confiées à la chaîne de commandement. Par conséquent, nous avons l'obligation morale non seulement de ne pas mettre la vie des gens en danger, mais aussi de prendre soin d'eux pendant qu'ils sont nos subordonnés. Ce que nous cherchons à éviter, c'est que la chaîne de commandement perde de façon inappropriée le rôle de soutien et de direction qu'elle doit jouer au moment même où quelqu'un est dans la pire situation qui soit, a été blessé ou a subi des torts. C'est là le caractère approprié de la relation. En ce moment, nous jugeons de son caractère approprié du point de vue de la victime. La victime veut s'éloigner de la chaîne de commandement et souhaite composer avec le CIIS ou une compétence civile. Mais, en fin de compte, cette responsabilité me revient, moi qui suis à la tête de la chaîne de commandement. Je dois m'assurer que les forces armées sont prêtes à mener des opérations de combat, à défendre le Canada, et que nous prenons correctement soin des gens.

Nous travaillons en ce moment à trouver le rapport qui convient entre l'indépendance et l'habilitation de la chaîne de commandement à prendre les mesures qui s'imposent. Nous avons eu un certain nombre de discussions à propos de la façon d'accomplir cela, la façon d'être suffisamment indépendants et perçus comme tel afin d'inspirer confiance aux gens qui pourraient avoir besoin de cette assurance, tout en aidant et habitant la chaîne de commandement à répondre au besoin très réel en matière de modification de la culture. La culture doit changer de l'intérieur. Nous en savons beaucoup à propos des changements de culture. On ne peut pas forcer une institution à changer de culture. Le changement doit être logique d'un point de vue opérationnel.

Je pense que nous envisageons les bonnes mesures à prendre. Comme je l'ai indiqué, je partage, en général, l'opinion de Mme Deschamps. Elle parle de trouver le rapport approprié.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'aimerais aborder la question des missions à l'étranger. La logique veut que des mesures soient prises, entre autres, pour éviter les contacts entre une victime et son agresseur avant que le résultat de l'enquête ou d'un procès,

known. What actions are supposed to be taken when complaints of sexual misconduct are filed on missions abroad? How does that work?

Gen. Vance: Thank you, senator.

[*English*]

There is a range of options available to the Armed Forces. The first principle of which option we select is: What is the opinion of the victim? Depending on the nature of the incident, depending on the resilience of the individual, depending on the victim's sense of how best to address things — every incident is different — the victim really is considered first. What is it that they want?

Now, if a victim is overseas, speaks to the SMRC and says, "I'm trapped over here and don't know with to do," but doesn't want to come forward, that is a complex situation. I haven't felt that yet, but I think we'd react to it. While the mission is ongoing, job one is to support the victim.

There is a range, then, of things that we can do. There have been some celebrated things in the media about what we have done. Sometimes the victim wants to be removed because they don't want to work there anymore. They have been harmed. They are incapable of focusing on the operation, or they simply want distance. The victim can be removed either to a different part of the mission or altogether. That is very rarely done and is done, really, if it is at the victim's request or if it makes the most sense at the time.

Generally speaking, and almost in every instance, it is the offender that is removed when we have some certainty. We have to understand — and I think Canadians need to understand — that we give everybody due process. Someone may be accused, and if, on the balance of probabilities, it happened and that person has been subject to an investigation and we're pretty certain, even if it's a unit investigation, that what the victim says is true, then they are dealt with and removed.

So we move as quickly as we can and get the facts as well as we can. For an operational deployment, generally speaking, it's the offender that would be removed and then dealt with back in Canada, while the victim or the survivor carries on. Sometimes it's both because the offender needs to be removed and the survivor or the victim wants to be removed as well; they want to do something else.

s'il y en a un, soit connu. Quelles seraient les mesures à prendre lorsque des plaintes sont déposées pour des gestes d'inconduite sexuelle lors de missions à l'étranger? Comment cela se passe-t-il?

Gén Vance : Merci, sénateur.

[*Traduction*]

Les Forces armées ont accès à un éventail d'options. Le premier principe à respecter dans le choix de l'option est le suivant : quelle est l'opinion de la victime? Selon la nature de l'incident, la résilience de la victime et le sentiment de la victime quant à la meilleure façon de gérer la situation — chaque cas étant différent —, le choix différera, mais la victime sera vraiment prise en considération d'abord. Que veut-elle qu'il se produise?

Si une victime se trouve à l'étranger, qu'elle parle au CIIS, affirme être prise au piège là-bas, ne pas savoir quoi faire, mais ne pas vouloir se manifester, cette situation est complexe. Je n'ai encore jamais été confronté à cette situation, mais je pense que nous interviendrions. Pendant le déroulement de la mission, notre première tâche consiste à soutenir la victime.

Il y a alors un éventail de mesures que nous pouvons prendre. Certaines des mesures que nous avons prises ont été saluées par les médias. Parfois la victime souhaite être retirée de son poste parce qu'elle ne veut plus travailler là. Elle a subi des torts, et elle est incapable de se concentrer sur la mission, ou elle souhaite simplement se distancier de la situation. La victime peut être affectée à une différente partie de la mission ou être transférée ailleurs. Cela se produit très rarement et seulement si la victime le demande ou si c'est la solution la plus logique à ce moment-là.

En général, et dans presque tous les cas, c'est le délinquant qui est retiré de son poste, lorsque nous avons une certaine certitude à l'égard de l'agression. Nous devons comprendre — et je pense que les Canadiens doivent comprendre — que tout le monde a le droit de bénéficier de l'application régulière de la loi. Si la personne accusée a fait l'objet d'une enquête et que, selon la prépondérance des probabilités, nous sommes pas mal certains que l'incident s'est produit, que la victime a dit la vérité, même si cela repose sur une enquête de l'unité, la personne accusée fera l'objet d'un suivi et sera retirée de son poste.

Nous procédons donc aussi rapidement que possible afin de bien prendre connaissance des faits. Dans le cas d'un déploiement opérationnel, le délinquant est, en général, retiré de son poste, et son cas est géré au Canada, alors que la victime ou le survivant poursuit son travail. Parfois, les deux personnes sont retirées de leur poste, parce que le délinquant doit l'être et parce que le survivant ou la victime veut être transféré également et faire autre chose.

Ultimately, there's a range. We try to take in every case the victim's assessment first and understand that. As long as it doesn't add more harm or cause a problem to themselves, then we would certainly enact that.

[Translation]

Senator Boisvenu: Once again, welcome, General Vance and Ms. Preston. General Vance, what percentage of victims went to civilian court compared to those who went to court martial?

[English]

Gen. Vance: I don't have that figure at hand, how many went through a civil process versus a court martial.

[Translation]

Senator Boisvenu: At the outset, in your report, you said that more and more military members are turning to the civilian court.

[English]

Gen. Vance: I think that increasingly, if they want to go through a civil process, they can.

[Translation]

Senator Boisvenu: What percentage of the victims decided to go to civilian court, with the army's consent, instead of going to military court?

[English]

Gen. Vance: We'll check and see if we have that figure. If I can't answer that now, I'll take it on notice.

[Translation]

Senator Boisvenu: I have read that 111 soldiers were convicted of sexual assault, 39 of whom committed several forms of sexual assault. According to your report, 30 members have been discharged. You have dismissed 30 members, correct?

Gen. Vance: Yes.

Senator Boisvenu: That is just over 10 per cent of the military who received what I would call an exemplary sentence, only 10 per cent. So 90 per cent remained in the army or were demoted. Are the 10 per cent of members who have lost their jobs proportional to the number of charges laid? Of the

Au bout du compte, il y a une gamme de scénarios. Dans tous les cas, nous nous efforçons d'entendre d'abord l'évaluation de la victime et de saisir cette évaluation. Dans la mesure où cela ne cause pas des torts supplémentaires ou des problèmes à la personne, nous procéderons assurément ainsi.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Encore une fois, bienvenue, général Vance et madame Preston. Général Vance, quel est le pourcentage des victimes qui sont allées en cour civile par rapport à celles qui sont allées en cour martiale?

[Traduction]

Gén Vance : Je n'ai pas en main le nombre de personnes qui ont choisi d'avoir recours à des procédures civiles plutôt qu'à une cour martiale.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous dites d'entrée de jeu, dans votre rapport, que de plus en plus de militaires font appel à la cour civile.

[Traduction]

Gén Vance : Je pense que, de plus en plus souvent, ils peuvent avoir recours à des procédures civiles, s'ils le souhaitent.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Quel pourcentage des victimes a décidé d'aller en cour civile, avec l'accord de l'armée, plutôt que d'aller devant un tribunal militaire?

[Traduction]

Gén Vance : Nous allons vérifier si nous disposons de ce chiffre. Si je ne peux pas répondre à votre question maintenant, je la prendrai en note.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : J'ai lu que 111 militaires ont été reconnus coupables d'agressions sexuelles, dont 39 ont commis plusieurs formes d'agressions sexuelles. Selon votre rapport, 30 membres ont été libérés. Vous avez congédié 30 militaires, c'est bien ça?

Gén Vance : Oui.

Le sénateur Boisvenu : Cela correspond à un peu plus de 10 p. 100 des militaires qui ont reçu une peine que je qualifierais d'exemplaire, 10 p. 100 seulement. Donc, 90 p. 100 sont demeurés dans les rangs de l'armée ou ont été rétrogradés. Est-ce que les 10 p. 100 des militaires qui ont perdu leurs fonctions sont proportionnels au nombre d'accusations qui ont été portées?

231 charges laid, of which 111 for sexual assault, only 30 members were removed from the Armed Forces.

That is why I am asking the question. How many charges were handled in civilian court? Do you operate in the same way as police forces, that is to say, as soon as a member of the police force has a criminal record, do they automatically lose their job? If a member of the Armed Forces is convicted of sexual assault in civilian court, meaning they have a criminal record, do you automatically remove them from the Armed Forces or do you keep them?

[English]

Gen. Vance: I think the question you're asking me, we'll get the percentages. I don't have them immediately at mind. Like I say, if I can't give them to you today, I'll certainly give them to you.

The point about a conviction, and the stats that I gave you, some of the convictions were for criminal sexual assault or for lesser convictions. I think I was giving you those statistics to show you the performance metrics of our justice system.

That said, the decision as to whether or not they will be released is not automatic. There is no "automatic-ness."

[Translation]

Senator Boisvenu: Even if they have a criminal record.

Gen. Vance: Even if they have a criminal record.

Senator Boisvenu: So your rules are different from those of the police forces.

Gen. Vance: Perhaps, I don't know all the rules.

Senator Boisvenu: In Canada, if police officers commit a crime, they are automatically suspended from their jobs. We cannot keep police officers in the police force if they have committed a sexual assault, for example.

Gen. Vance: That may or may not be the case, I don't know.

Senator Boisvenu: That is why I asked the question. Could you provide me with that data? How many military members who have been tried before a military tribunal have remained in the ranks? And how many military members who have been tried before a civilian court have remained in the ranks? I want to know whether you treat your military personnel in the same way, whether they are tried before a civilian court or a military tribunal.

Parmi les 231 accusations qui ont été portées, dont 111 pour agressions sexuelles, seulement 30 militaires ont été retirés des forces armées.

C'est pour cette raison que je pose la question. Combien d'accusations ont été traitées en cour civile? Fonctionnez-vous de la même façon qu'un corps policier, à savoir que dès qu'un membre des forces de l'ordre a un casier judiciaire, il perd automatiquement son emploi? Si un membre des forces armées est reconnu coupable d'une agression sexuelle en cour civile — donc, il a un casier judiciaire —, est-ce que vous le retirez automatiquement des forces armées ou s'il est maintenu en poste?

[Traduction]

Gén Vance : Je pense qu'en ce qui concerne la question que vous me posez, nous obtiendrons les pourcentages. Je ne les ai pas immédiatement en tête. Comme je l'ai indiqué, si je ne suis pas en mesure de vous les fournir aujourd'hui, je le ferai certainement par la suite.

En ce qui concerne les condamnations et les statistiques que je vous ai fournies, certaines des condamnations étaient liées à des agressions sexuelles criminelles ou à des infractions moins graves. Je pense que je vous ai fourni ces chiffres pour vous montrer les mesures de rendement de notre système judiciaire.

Cela dit, la décision de les libérer ou non nos membres n'est pas automatique. Le processus n'a rien d'automatique.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Même s'ils ont un casier judiciaire.

Gén Vance : Même s'il y a un casier judiciaire.

Le sénateur Boisvenu : Donc, vous avez des règles différentes de celles des corps policiers.

Gén Vance : Peut-être, je ne connais pas toutes les règles.

Le sénateur Boisvenu : Au Canada, si un policier commet un acte criminel, il est automatiquement suspendu de son travail. On ne peut pas maintenir un policier dans les forces policières s'il a commis, par exemple, une agression sexuelle.

Gén Vance : Peut-être, peut-être pas, je ne le sais pas.

Le sénateur Boisvenu : C'est pour ça que je posais la question. J'aimerais que vous me fournissiez ces données. Combien de militaires, qui ont été jugés devant un tribunal militaire, sont demeurés en fonction? Et combien de militaires, qui ont été jugés devant un tribunal civil, sont demeurés en fonction? Je veux savoir si vous traitez vos militaires de la même façon, qu'ils soient jugés devant un tribunal civil ou devant un tribunal militaire.

Gen. Vance: They are treated in the same way. We put the same effort into it after conviction.

[*English*]

Once they're convicted, we go through a deliberate due process with the intent of issuing them a notice of intent to release. But as we go through the process — and some of the statistics are skewed because we're still going through that process, so it's not necessarily up to date — a conviction does not result in an automatic release from the Armed Forces because it depends on the nature of the conviction and whether or not there's a rehabilitation.

My intent is to issue a notice of intent to release from anybody charged with and ultimately found guilty in either jurisdiction, military or civilian, and then have them released from the forces. But they must go through due process. So the numbers that I've given you are where we are at now, and some of that due process takes time.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: When a military member is convicted of sexual assault, what criteria do you use to decide whether they should be discharged or retained in the Armed Forces?

[*English*]

Gen. Vance: The criteria that I have used and that I have directed is that we will go through due process with the individual; in other words, to remove them from their job to take away their employment, we have to tell them we intend to release them. Then we would go through their file, give them an opportunity to make representations.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Let me ask my question differently. In the case of two soldiers who have each committed rape, for example, will they be treated equally and fairly or will they be treated differently?

[*English*]

Gen. Vance: It will be a different treatment for someone charged with —

[*Translation*]

Senator Boisvenu: So you are not judging the act that was committed, but you are judging the consequences. Do you judge the context? Is the act of sexual assault as significant as the consequences or the context in which it was committed? I'm

Gén Vance : Ils sont traités de la même façon. Nous y consacrons les mêmes efforts après la conviction.

[*Traduction*]

Une fois qu'ils ont été reconnus coupables, nous suivons délibérément la procédure établie avec l'intention de leur transmettre un avis d'intention de libération. Toutefois, dans le cadre de ce processus — et certaines des statistiques sont biaisées, parce que nous sommes toujours au milieu de ce processus, et les statistiques n'ont pas nécessairement été actualisées — une condamnation n'entraîne pas automatiquement une libération des forces armées, car tout dépend de la nature de la condamnation et de la possibilité d'une réhabilitation.

J'ai l'intention de transmettre un avis d'intention de libération à toute personne accusée et finalement reconnue coupable devant un tribunal militaire ou civil, puis de demander qu'elle soit libérée des forces. Mais nous devons suivre les procédures établies. Les chiffres que je vous ai fournis montrent donc où nous en sommes en ce moment, et certaines de ces procédures exigent beaucoup de temps.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Lorsqu'un militaire est reconnu coupable d'agression sexuelle, quels critères appliquez-vous pour décider s'il doit être expulsé ou maintenu dans les forces armées?

[*Traduction*]

Gén Vance : Le critère que j'ai utilisé et que j'ai demandé qu'on utilise consiste à franchir les étapes du processus établi avec la personne; autrement dit, pour la retirer de son poste et la priver de son emploi, nous devons lui dire que nous avons l'intention de la libérer. Ensuite, nous passons en revue son dossier, et lui donnons l'occasion de présenter des observations.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je vais poser ma question différemment. Dans le cas de deux militaires qui ont chacun commis un viol, par exemple, seront-ils traités de façon égale et équitable ou seront-ils traités différemment?

[*Traduction*]

Gén Vance : Le traitement sera différent pour une personne accusée de...

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Donc, vous ne jugez pas l'acte qui a été commis, mais vous jugez les conséquences. Jugez-vous le contexte? Est-ce que l'acte commis en matière d'agressions sexuelles est aussi important que les conséquences ou le contexte

trying to understand. In our justice system, when a woman is raped, the crime is tried first.

[English]

Gen. Vance: That is our intent. I've issued the direction that any conviction associated with an Op HONOUR nexus will result in the formal issuing of a notice of intent to release to that individual. That individual will then be given due process before they are released. That is our intent and we are carrying on that way.

I don't think the statistics I've given you are intended to provide you a one-for-one "case following" of each individual, sort of where we are at this year. I don't think we can compare them on a per capita basis.

[Translation]

Senator Boisvenu: In 2017, you said you would adopt a zero tolerance policy, but that is not quite the case. You have a form of tolerance, don't you?

[English]

Gen. Vance: No, we do not.

[Translation]

Senator Boisvenu: If, for the same crime, such as rape, some members will keep their jobs and others will lose them, that means that there is a form of tolerance, because a zero tolerance policy means there would normally be at least one suspension for each crime committed, such as rape.

[English]

Gen. Vance: Senator, the tolerance that we have is zero. How we administer our people with a zero tolerance policy doesn't mean an automatic, immediate removal from the Armed Forces. We have to give them due process.

Every single person who commits a sexual assault or a crime of an Op HONOUR nexus and is convicted of such a crime will be issued a notice of intent to release. Then we go through the process thereafter. There would have to be, I suspect, a real misunderstanding in their file if they were to be retained.

So I don't think the numbers are giving you everything you need. We'll try to sort this out for you.

dans lequel il a été commis? J'essaie de comprendre. Dans notre système de justice, lorsqu'une femme est violée, on juge d'abord l'acte criminel.

[Traduction]

Gén Vance : C'est notre intention. J'ai donné la directive d'envoyer un avis officiel d'intention de libération à toute personne reconnue coupable d'une infraction en lien avec l'opération Honour. Avant que la personne soit libérée, son dossier sera traité selon une application régulière de la loi. C'est notre intention, et nous continuons de procéder de cette manière.

Selon moi, les statistiques que je vous ai fournies ne sont pas censées vous permettre d'établir une correspondance avec le suivi du dossier de chaque personne. Les statistiques vous indiquent en quelque sorte où nous en sommes cette année. Je ne crois pas que nous puissions les comparer à des statistiques par personne.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : En 2017, vous aviez déclaré que vous adopteriez une politique de tolérance zéro, mais ce n'est pas tout à fait le cas. Vous avez une forme de tolérance, n'est-ce pas?

[Traduction]

Gén Vance : Non, nous n'avons aucune forme de tolérance.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Si, pour le même crime commis, par exemple un viol, certains militaires vont maintenir leur emploi et d'autres vont le perdre, cela veut dire qu'il y a une forme de tolérance, parce que la politique de la tolérance zéro, c'est qu'il y aurait normalement au moins une suspension pour un crime commis, par exemple un viol.

[Traduction]

Gén Vance : Sénateur, nous avons une politique de tolérance zéro. La façon dont nous gérons nos militaires, dans le cadre de cette politique, n'entraîne pas leur expulsion automatique et immédiate des forces armées. Nous devons suivre la procédure établie.

Chaque personne qui commet une agression sexuelle ou un crime en lien avec l'opération Honour et qui est reconnue coupable de ce crime reçoit un avis d'intention de libération. Ensuite, nous franchissons les étapes de la procédure. Je soupçonne que, pour qu'une personne soit retenue, il faudrait qu'il y ait eu un réel malentendu dans son dossier.

Je ne crois donc pas que les chiffres vous donnent toute l'information dont vous avez besoin. Nous nous efforcerons de démêler ces chiffres pour vous.

The best measure of a no-tolerance policy is not necessarily you do it and you're out. If there is a possibility to recover an individual and to rehabilitate someone, if there is genuine remorse and it's not a violent sexual crime — my staff goes through an assessment and then each individual is assessed on the merits of the case. So I would just caution you against a black or white assessment of what zero tolerance means based on, "Do we get rid of them from the forces right away?" Sometimes it takes time. Some people are represented and fight their release, even though we intend to do so.

Although I can't give you the percentages at this juncture, I would be surprised if we're not at 100 per cent release for those people charged, accused and found guilty of a sexual assault or a sexual crime.

Those found guilty of lesser offences that may have a nexus to them — and I think that's what you're talking about. Those found guilty of lesser offences because it was not proven in a court of law that they in fact did that, then we take other career action. It could be release if there were multiple cases of this over time. If they merit release, they will be released, or if they merit an effort at rehabilitation, or if there is an opportunity for appropriate reconciliation and so on.

I think our intent is clear, and I would encourage you not to think of us as having a partial tolerance policy. We do not.

If your measure of tolerance is you're instantly out, then I would argue that is probably not a fair measure and not consistent with Canadian values.

Senator Oh: General, thank you for your presentation. Most of my questions you have answered, but in your opening statement you mentioned there were a total of 427 reported incidents of sexual misconduct last year. Is that an alarming figure? Is that a figure that you are concerned about? Your personnel probably know you are on top of sexual misconduct. So the 427 reported incidents that happened last year, can you tell the committee, is there a concern and is it related to minority groups?

Gen. Vance: I don't think it's related to minority groups, per se. Of course it's of concern, particularly when I want there to be zero. Not only do we have a tolerance of zero, but I want there to be an incidence rate of zero. There are additional stats to that number that would identify how many of those are each category of what we consider to be sexual misconduct.

La meilleure façon de mesurer une politique de tolérance zéro n'est pas nécessairement une expulsion automatique suivant une infraction. Si la réhabilitation d'une personne est possible, si elle est véritablement repentante et qu'il ne s'agit pas d'un crime sexuel violent — mon personnel évalue chaque cas et chaque personne selon ses mérites. Je vous mettrais donc en garde contre une évaluation sans nuance d'une tolérance zéro en fonction de l'expulsion immédiate des délinquants. Parfois, la procédure exige un certain temps. Certaines personnes sont représentées et contestent leur libération, même si nous avons l'intention de l'obtenir.

Bien que je ne puisse vous fournir de chiffres précis à ce moment-ci, je serais étonné que le taux de libération des forces armées ne soit pas de 100 p. 100 dans le cas des personnes trouvées coupables d'une agression sexuelle ou d'un autre crime de cette nature.

Je crois que vous parlez des infractions moins graves pouvant avoir un lien avec l'opération HONOUR. Pour les personnes trouvées coupables de telles infractions sans que la preuve n'ait pu en être établie devant un tribunal pénal, nous prenons des mesures d'un ordre différent. Un récidiviste peut ainsi être libéré des forces. Si c'est le sort qu'il mérite, c'est ce qui va se produire. Cependant, si un effort de réintégration est justifié ou s'il y a possibilité de rétablir les choses, c'est ce que nous allons essayer de faire.

Je crois que nos intentions sont claires, et je vous encouragerais à ne pas considérer que notre politique est fondée sur une tolérance partielle, car ce n'est pas le cas.

Si votre niveau de tolérance se traduit par une expulsion automatique, je dirais que vous faites sans doute fausse route et que ce n'est pas une façon de voir les choses qui est conforme aux valeurs canadiennes.

Le sénateur Oh : Général, merci pour votre exposé. Vous avez déjà répondu à la plupart de mes questions. Je note toutefois que vous avez indiqué dans vos observations préliminaires qu'un total de 427 incidents d'inconduite sexuelle ont été signalés l'an dernier. Pensez-vous qu'il y a lieu de s'inquiéter? Est-ce qu'un total semblable vous préoccupe? Comme les membres de votre personnel sont conscients que vous surveillez de près la situation en matière d'inconduite sexuelle, estimez-vous qu'il faille s'inquiéter de ces 427 incidents signalés l'an dernier, et faut-il les relier à des groupes minoritaires?

Gén. Vance : Je ne crois pas que cela soit relié à des groupes minoritaires à proprement parler. La situation est bien sûr préoccupante, surtout lorsque notre objectif est d'éradiquer complètement ce genre de comportements. Non seulement appliquons-nous la tolérance zéro, mais nous visons aussi l'incidence zéro. Il y a des statistiques plus précises à ce sujet nous indiquant combien de ces cas dans chaque catégorie peuvent être considérés comme de l'inconduite sexuelle.

As we said, 111 of them would fall into the sexual assault or violence or non-consensual sexual domain. There are 111 of them that would fit into the classic dangerous assault, and the rest fit somewhere else. It doesn't take away from the fact that the overall number is 427.

Of course it's of concern. We are going to conduct, as you know, the StatsCan survey this year to try and get a sense of whether we are improving in any domain or whether we are worsening somewhere so we can learn and change our approach. Nonetheless, any incidence rate is of concern, absolutely.

A lot of these cases — unfortunately, far too many of them — occur as a result of activity during after-duty hours, when alcohol is involved. Too many of them are like that, and we must continue to work on changing the culture and providing people tools to understand what kind of situation they're getting into no matter if you're a potential victim or a potential perpetrator. Some occasions create a higher likelihood, so we continue to train people on that.

Senator Oh: You said you are concerned about alcohol. What happens if marijuana is legalized? Are you concerned about that in the Armed Forces?

Gen. Vance: I'm not concerned about marijuana coming into the Armed Forces, save for the fact that I have the same concerns about any intoxicant interfering with our ability to do our job in the military.

Marijuana coming into law in Canada changes the laws of the land. We change with it, but we must have and will have similar controls to how we deal with alcohol so as to ensure that we are operationally effective.

The fact that many sexual assault incidents or Op HONOUR violations would occur after hours when alcohol is involved or drugs and alcohol are involved or just drugs are involved is, of course, a concern, but I don't think it's specific to marijuana. I think it's specific to relaxed circumstances where a potential perpetrator is emboldened in one form or another, is insufficiently aware of what they're doing, or they are aware of what they're doing and they're doing it anyway. Of course that's of concern to me.

Comme je l'ai indiqué, 111 de ces plaintes portaient sur une forme d'agression sexuelle, de violence sexuelle ou d'activités sexuelles non consenties. Il y en aurait donc 111 qui pourraient être reliées à des cas d'agression grave, alors que les autres porteraient sur d'autres types d'infractions. Cela ne change toutefois rien au fait qu'un total de 427 incidents ont été signalés.

C'est bien sûr une source de préoccupation pour nous. Comme vous le savez, il y aura cette année un nouveau sondage de Statistique Canada qui nous permettra de nous faire une meilleure idée des domaines où la situation s'améliore et de ceux où les choses se détériorent. Nous pourrions ainsi modifier notre approche au besoin. Reste quand même que c'est source d'inquiétude pour nous, quel que soit le taux d'incidence.

Bon nombre de ces cas — beaucoup trop, en fait — se produisent lors d'activités ayant lieu après les heures de service lorsqu'il y a consommation d'alcool. Comme il y a malheureusement encore beaucoup trop d'incidents de la sorte, nous devons poursuivre nos efforts pour favoriser l'évolution de la culture et fournir à chacun les outils nécessaires pour comprendre dans quelle genre de situation il risque de se retrouver, et ce, aussi bien pour les éventuels agresseurs que pour les victimes potentielles. Comme certaines circonstances contribuent à faire grimper les risques, nous continuons à offrir de la formation à nos gens.

Le sénateur Oh : Vous parlez de la consommation d'alcool qui est préoccupante. Qu'en est-il du cannabis qui pourrait être légalisé? Est-ce une source de préoccupation pour les forces armées?

Gén Vance : Je n'ai pas de préoccupations particulières à l'égard de la consommation de cannabis dans les forces armées. Je m'inquiète en fait de toute forme d'intoxication pouvant miner nos capacités d'effectuer notre travail de militaires.

La légalisation du cannabis est un changement apporté aux lois canadiennes. Nous devons nous y adapter, et nous déploierons des mesures de contrôle similaires à celles que nous utilisons pour l'alcool de manière à nous assurer que l'efficacité opérationnelle est maintenue.

Il est bien sûr préoccupant qu'un grand nombre d'incidents d'agressions sexuelles ou d'infractions en lien avec l'opération HONOUR se produisent après les heures de service lorsqu'il y a consommation d'alcool, de drogues ou les deux à la fois, mais je ne pense pas que le problème se limite au seul cannabis. Je crois que c'est le fait de situations de relâchement où un éventuel agresseur gagne en audace pour une raison ou pour une autre, n'est plus suffisamment conscient de ce qu'il fait, ou en est conscient, mais passe tout de même à l'acte. Il est bien certain que cela m'inquiète au plus haut point.

Madam Chair, on Senator Boisvenu's point, civilian cases have dropped from 33 per cent down to 22 per cent this past year. In other words, there's a reduction of people going to civil jurisdictions and staying within the military jurisdiction. This past fiscal year, we did 99 administrative actions and released 66 people since the adoption of my order to do that.

I don't have in front of me the tracking of an individual and when they were released. I suspect that we're going to have to do that, given the nature of your question. Nobody goes by without scrutiny for the purpose of release. If we don't release them, it's for very good reason, because it's fair to them and meets the laws and values of our country.

Senator McPhedran: General Vance and Dr. Preston, thank you for being with us here today.

I'm very much struck by some of the language in your statement, General Vance, in particular your reference to implementing a performance measurement system. You stated that in the context of a formal culture change model. My questions are geared to that.

I do want to say that I fully appreciate that you're in the middle, some would say an even earlier stage, to this process. So I'm not expecting perfect, complete answers, but I think it would help us a lot to understand the kind of investment that you, throughout the chain of command, are making in following through on Operation HONOUR.

As a point of information, I will say that the term zero tolerance of sexual abuse actually comes from a task force that I chaired in Ontario in 1991. It has now spread worldwide. But always, for us, the conceptualization of zero tolerance had to include proper procedure and due process, because you cannot have a sustainable policy if that policy rots from within. So I think your answers were very consistent with how we envisioned it when we created the idea.

Gen. Vance: You said "consistent"? I thought I heard "inconsistent." Consistent, thank you.

Senator McPhedran: Consistent, yes.

Madame la présidente, pour revenir à la question du sénateur Boisvenu, la proportion de cas dont sont saisis les tribunaux civils est passée de 33 p. 100 à 22 p. 100 au cours de la dernière année. Autrement dit, les gens sont moins nombreux à se tourner vers la justice civile; ils préfèrent s'en remettre aux tribunaux militaires. Au cours du dernier exercice financier, nous avons pris des mesures administratives dans 99 dossiers, et 66 membres des forces ont été libérés depuis l'adoption de mon ordre en ce sens.

Je n'ai pas de données précises à vous fournir sur le processus qui mène à la libération d'un membre des forces. Étant donné les facteurs à considérer, je présume qu'il nous faudra faire un suivi plus étroit à ce chapitre. Toutes les mesures nécessaires sont prises avant que l'on puisse décider si un militaire sera libéré ou non. Si nous décidons de le garder au sein des forces, c'est parce que nous avons d'excellentes raisons de le faire et parce que c'est la décision à prendre conformément aux lois et aux valeurs de notre pays.

La sénatrice McPhedran : Je tiens à vous remercier, général Vance et madame Preston, d'être des nôtres aujourd'hui.

Général Vance, il y a certains extraits de votre déclaration qui m'ont plutôt stupéfaite, surtout lorsque vous parlez de la mise en oeuvre d'un système d'évaluation du rendement. Vous en traitiez dans le contexte d'un modèle structuré d'évolution de la culture. Mes questions vont donc dans ce sens-là.

Je dois dire d'entrée de jeu que je comprends très bien que vous êtes encore en plein coeur du processus, et certains diraient même que vous l'amorcez à peine. Je ne m'attends donc pas à des réponses complètes à l'égard de toutes mes interrogations, mais je pense qu'il serait bon que nous puissions mieux comprendre les investissements que vous consentez tout au long de la chaîne de commandement afin de mener à bien l'opération HONOUR.

Pour votre gouverne, je veux souligner que l'expression « tolérance zéro » en matière d'abus sexuels tire son origine d'un groupe de travail que j'ai présidé en Ontario en 1991. Elle est maintenant utilisée à l'échelle planétaire. Nous considérons toujours cependant qu'une approche fondée sur la tolérance zéro doit pouvoir s'appuyer sur les mesures et les processus appropriés, car il est impossible de songer à appliquer une politique à long terme sans que les dispositifs nécessaires à cet effet soient efficaces à l'interne. Si j'en crois les réponses que vous nous avez données, votre approche est donc absolument conforme à ce que nous envisagions lorsque nous avons lancé cette idée.

Gén Vance : Avez-vous dit « absolument conforme »? Je croyais avoir entendu « aucunement conforme ». Absolument conforme, merci.

La sénatrice McPhedran : Absolument conforme, nous sommes bien d'accord.

On the point of a performance measurement system, I want to ask about what you can share with us around method and indicators that you've identified on how you're going to measure your progress. I would put in brackets, at this point, regret that at the current time the only progress report we have on the centre is from April 2017, so updating of that would certainly be very welcome, and also consequences. Those are all aspects of a performance measurement system. They're all aspects of making deep and sustainable cultural changes.

I would ask a more specific question. In looking at this major cultural change, do veterans fit in anywhere? If so, where?

Gen. Vance: That's a specific question. I'll answer it and then perhaps if you want to then ask a question about the other?

Senator McPhedran: I'm happy to.

Gen. Vance: My responsibility as CDS is to our members while they are in uniform. What we are doing now, in the broader effort to converge our transition process with that which VAC does, is to professionalize that transition period. If someone is being released from the Armed Forces, they've decided to release or they're retiring from the Armed Forces and, through the transition process, it is determined that there is an outstanding problem for them as it relates to sexual assault or harassment, and it hasn't been resolved, then we've got two options.

The preferred option is to retain them in the Armed Forces and continue their transition until it's dealt with. In other words, we don't want people to be released who should be undergoing medical care or appropriate care and therefore potential recovery so they could stay in.

Preventing someone from leaving the forces and becoming a veteran, and is untreated or improperly treated, psychologically or medically, we try to avoid that.

Post release, what we will have, because of a new transition system, is the ability for a veteran to reach back into the Armed Forces with a known case file. They will be a known quantity if they have late manifestation of problems associated with a sexual assault that occurred while in the forces.

So we're doing everything we can to ensure they can be appropriately administered by Veterans Affairs by keeping our records and being open to them coming back to us.

Pour revenir au système d'évaluation du rendement, j'aimerais que vous nous parliez des méthodes et des indicateurs que vous avez retenus pour mesurer les progrès réalisés. Je signale en passant qu'il serait bien d'avoir une mise à jour à ce sujet, car le seul rapport d'étape rendu public à propos des activités du centre remonte à avril 2017. Je m'intéresse également aux conséquences. Voilà donc pour les différents aspects d'un système d'évaluation du rendement. Ce sont autant d'éléments essentiels si l'on veut modifier en profondeur et de façon durable la culture en place.

J'ai une question plus précise à ce sujet. Dans le contexte de cette importante évolution de la culture, y a-t-il une place pour les anciens combattants? Le cas échéant, où s'inscrivent-ils dans le processus?

Gén Vance : C'est une question très précise. Je vais y répondre après quoi vous voudrez peut-être en poser une seconde au sujet de l'autre élément de l'équation?

La sénatrice McPhedran : Avec plaisir.

Gén Vance : En ma qualité de chef d'état-major de la Défense, je suis responsable des membres des forces militaires qui sont encore en service. Dans le cadre de nos efforts généraux de coordination avec le ministère des Anciens Combattants, nous nous employons à professionnaliser le processus de transition des militaires. Si une personne est libérée des forces armées, décide de les quitter ou de prendre sa retraite, et que l'on se rend compte au cours du processus de transition qu'elle éprouve encore des problèmes à la suite d'une situation d'agression ou de harcèlement sexuel, il y a deux pistes de solution qui s'offrent à nous.

L'option privilégiée est de maintenir cette personne au sein des forces armées et de poursuivre sa période de transition jusqu'à ce que tout soit réglé. Autrement dit, nous ne voulons pas libérer des gens qui ont encore besoin de soins médicaux ou autres; nous préférons les garder dans nos rangs pour les aider à se rétablir.

Nous essayons d'éviter qu'une personne puisse quitter les forces armées et devenir un ancien combattant sans avoir reçu les soins dont elle a besoin, que ce soit du point de vue psychologique ou médical.

Avec le nouveau système de transition, il deviendra possible pour un ancien combattant ayant un dossier déjà établi de s'en remettre à nouveau aux forces armées après sa libération. Nous saurons comment l'aider s'il ressent encore des séquelles d'une agression sexuelle survenue pendant son service militaire.

Nous faisons donc le nécessaire pour que ces militaires soient pris en charge par Anciens Combattants Canada et qu'il nous soit possible, en conservant leurs dossiers, de les aider à nouveau s'ils s'adressent à nous.

More importantly, we would be able to share the appropriate information, medical or otherwise, with Veterans Affairs so as to substantiate their case so that they can either receive the care or the benefits that they need.

Senator McPhedran: Thank you for that.

I'm cognizant of the time, so I will try to zero in on what I think is a really critical aspect of both your presentation and Dr. Preston's.

You know that Madam Deschamps was with us. From her perspective with regard to her recommendation 3, she said "... not even a shadow of the centre I outlined..." It's good to hear there have been subsequent discussions with her.

One of the gaps that she identified to us, though, which ties into my question about the performance measurement system and the formal culture change model, is policy drafting and consultation on policies and procedures as they roll out for prevention and training purposes.

I want to be sure that understood you. Did I hear you tell us today that those functions will remain separate from the centre and that because of the way in which you approach your responsibilities, you see those as needing to remain separate from the centre? When I say that, I'm talking about the policy and consultations, and also the centre point for data collection.

Gen. Vance: You're right. Madam Deschamps did comment on that and we have since spoken of it. While all that was going on, we were having the inaugural meeting with the external advisory council. I made it very clear to the external advisory council that the service required, at arm's length, by the Armed Forces was such that the SMRC's mandate needed to grow to more fully accomplish the recommendations of the Deschamps report.

As you heard from Dr. Preston, we're pretty new at this. There are more resources, more mandate and more scope. Where I need to be involved, I've got to be accountable. The centre cannot be accountable to make the Armed Forces change. I have to be accountable. The centre can be the expert in terms of policy drafting, consultation, advice to the Armed Forces, definitions and so on, but in the end, to put it into effect, it has to be the chain of command and the Armed Forces. There is shared space.

Now, if the centre was to develop a policy or a definition and say, "We think this is the best practice," and issue that and discuss it through the external advisory council and that is

Qui plus est, nous aurons la possibilité d'échanger les renseignements nécessaires, qu'ils soient médicaux ou d'une autre nature, avec Anciens Combattants Canada pour bien documenter les dossiers de telle sorte que chacun reçoive les soins et les prestations dont il a besoin.

La sénatrice McPhedran : Merci pour cette réponse.

Comme nous avons peu de temps, j'aimerais que nous discutons d'un aspect vraiment essentiel que vous avez abordé tous les deux dans vos exposés.

Vous savez que Mme Deschamps a comparu devant nous. En parlant de sa recommandation n° 3, elle nous a dit : « Le centre qui a été créé ne représente même pas l'ombre du centre dont j'avais dressé les grandes lignes dans mon rapport. ». Je me réjouis d'apprendre qu'il y a eu des discussions avec elle par la suite à ce sujet.

En lien avec ma question à propos du système d'évaluation du rendement et du modèle structuré d'évolution de la culture, elle a notamment ciblé des lacunes en matière d'élaboration des politiques et de consultations au sujet des politiques et des processus aux fins de la prévention et de la formation.

Je veux m'assurer de vous avoir bien compris. Nous avez-vous indiqué aujourd'hui que ces fonctions vont demeurer séparées du centre, car c'est ainsi que vous percevez vos responsabilités? Je parle ici des activités de consultation et d'élaboration des politiques ainsi que de la fonction centralisée de cueillette des données.

Gén Vance : Vous avez raison. C'est effectivement ce qu'a dit Mme Deschamps et nous en avons depuis discuté avec elle. Parallèlement à tout cela, nous avons eu notre première rencontre avec le conseil consultatif externe. J'ai indiqué très clairement aux membres du conseil que, compte tenu de la nature des services à offrir de façon indépendante aux forces armées, il convenait d'étendre le mandat du CIIS afin de mieux donner suite aux recommandations du rapport Deschamps.

Comme Mme Preston vous l'a indiqué, nous en sommes à nos premières armes en la matière. Il s'agit de nouvelles ressources et d'un nouveau mandat de plus grande portée. Lorsque j'ai un rôle à jouer, je dois avoir des comptes à rendre. Le centre ne peut pas être tenu responsable des changements apportés au sein des forces armées. C'est moi qui doit rendre des comptes à ce sujet. Le centre peut fournir l'expertise en matière d'élaboration de politiques, de consultation, de conseils aux forces armées et d'établissement des définitions nécessaires, notamment. En fin de compte, c'est toutefois la chaîne de commandement des forces armées qui assure la mise en oeuvre de tout cela. Il y a partage des responsabilités.

Si le centre devait élaborer une politique ou une définition qui serait considérée comme la meilleure solution possible après discussion avec le conseil consultatif externe et s'il en

deemed the best practice, give it to the Armed Forces and say, “We recommend that you implement this,” then I would probably implement that. But I have to have the ability to look at it in the context of what we’re doing, how we implement and the steps we need to implement. It’s a shared space, and I think that is acceptable.

I think the centre needs to be more involved with data collection, data analysis and giving us a view of ourselves — giving the Armed Forces a view of the Armed Forces — without interference from the chain of command: “Here is what we think.” I welcome and relish that.

I’ll tell you, senator, one of the things I’ve learned about this is there is no one place in Canada, there’s no one expert, there’s no one group and there’s no one anything that has the answer to all of this. There is no institution that has gone from where we were to where we want to get to with a model on the steps to take, what to do and who to do it to get it all done. So we’re very much on the vanguard, and I am increasingly looking for advice, counsel and support for the Armed Forces as we go through this journey.

The Chair: I am sorry to interrupt. We have two more questions coming and I know your time is tight.

Gen. Vance: The centre can do more.

Senator McIntyre: Thank you both for your presentations.

Thank you, General Vance, for launching Operation HONOUR. I note that it was launched a few months after the release of the Deschamps report. It shows that you took the matter seriously and acted quickly.

To date, a number of new initiatives have been implemented, such as the Sexual Misconduct Response Centre which was created close to three years ago.

The most recent reports on Operation HONOUR available on the website date back to April 2017, and there was a progress report in September 2017 that was a statistics summary. When will the next data and/or report be published?

Gen. Vance: We’re working on the progress report now. In early 2020 we would expect to see the results of the StatsCan survey.

Senator McIntyre: I want a short answer to this one. It’s a follow-up to Senator Boisvenu’s question regarding victims. In the draft internal report coming from the Court Martial Comprehensive Review team, it suggested that the effectiveness and legitimacy of the court-martial system would increase if victims of military offences had rights at least equal to and

recommandait la mise en oeuvre au sein des forces armées, j’acquiescerais probablement. Il faut toutefois que je puisse examiner cette recommandation dans le contexte de notre travail pour voir comment nous pouvons l’intégrer et quelles sont les mesures à prendre pour sa mise en oeuvre. C’est donc une responsabilité partagée, ce que j’estime tout à fait raisonnable.

Je crois que le centre doit surtout s’employer à recueillir des données et à les analyser pour présenter aux forces armées un reflet fidèle de ce qu’elles sont, le tout sans ingérence de la chaîne de commandement. Je me réjouis grandement de cet apport possible.

S’il y a une chose que j’ai apprise dans tout cet exercice, sénatrice, c’est qu’il n’y a pas au Canada un seul endroit, un seul expert, un seul groupe ou une seule instance détenant la solution à toute cette problématique. Il n’y a pas d’institution qui soit déjà passée par là de manière à pouvoir nous fournir un modèle quant aux étapes à franchir, aux mesures à prendre et aux personnes à cibler pour parvenir à nos fins. Nous sommes donc en quelque sorte des précurseurs, et je suis plus que jamais à la recherche d’avis, de conseils et de soutien pour les forces armées dans le cadre de cette démarche.

La présidente : Je suis désolée de vous interrompre. Il y a encore deux sénateurs sur la liste, et je sais que votre horaire est très strict.

Gén Vance : Le centre peut en faire davantage.

Le sénateur McIntyre : Merci à tous les deux pour vos exposés.

Merci, général Vance, d’avoir lancé l’opération HONOUR. Je note que cela s’est fait quelques mois à peine après la diffusion du rapport Deschamps. Vous n’avez vraiment pas tardé à agir, ce qui montre bien à quel point vous prenez la situation au sérieux.

Un certain nombre d’initiatives ont été prises depuis, dont la mise en place du Centre d’intervention sur l’inconduite sexuelle qui remonte à près de trois ans.

Les deux rapports les plus récents accessibles sur le site web concernant l’opération HONOUR datent d’avril 2017. Il y a eu aussi en septembre 2017 un rapport d’étape qui consistait en un résumé statistique. À quel moment les prochaines données seront-elles publiées?

Gén Vance : Nous nous employons actuellement à produire un rapport d’étape. Au début de 2020, nous devrions pouvoir rendre publics les résultats du sondage de Statistique Canada.

Le sénateur McIntyre : Je voudrais que vous répondiez brièvement à ma prochaine question. Elle fait suite à celle du sénateur Boisvenu concernant les victimes. Dans l’ébauche de rapport interne de l’équipe chargée de la révision globale de la cour martiale, on peut lire que l’efficacité et la légitimité du système de cours martiales seraient renforcées si les victimes

access to resources at least as favourable as those available in the civilian criminal justice system in Canada. I'd like your thoughts on that.

Gen. Vance: As I said in my opening comments, senator, I think Bill C-77 and others will take us there and, in fact, we'll go a step beyond that to provide the victim liaison services.

Senator McIntyre: Dr. Preston, in your opening remarks, you addressed the idea of developing a case management function. Could you elaborate on that, please?

Ms. Preston: Yes. What we are envisioning with the case management function is that from the time of first report — that is, when a victim comes forward and discloses to no matter whom in the organization — we would have a centralized referral system for that referral to come to the centre. We would have a victim liaison assistant who is immediately assigned that case and accompanies the victim through whatever processes end up taking place. Whether the person needs medical care and chooses not to file a harassment complaint or go to the police, or accompanying them to courts martial, and helping them write victim impact statements, it is basically to help them navigate what is a very complex system at the best of times let alone when they are traumatized.

Essentially, they would follow and support them until such time as the victim indicates they no longer need support. That could be a short or a long time, depending on the circumstances.

The case management function would be a tracking system following the victim through all those processes so that the victim liaison assistant is, at all times, interfacing with various parties in the system on behalf of the victim, making sure time frames are met and that appropriate follow ups are done, et cetera.

Gen. Vance: Sorry; I made a mistake. It is 2019 not 2020 when the results of the StatsCan survey will come out. My apologies.

Senator Griffin: For the LGBTQ2 community, do staff at the Sexual Misconduct Response Centre have sufficient training to deal with complaints from this group? And for clients in general, are the resources adequate to serve the number of clients looking to you for service?

d'infractions militaires avaient, à tout le moins, les mêmes droits que ceux dont bénéficient les victimes au sein du système de justice pénale civil du Canada. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Gén Vance : Comme je l'indiquais dans mes observations préliminaires, sénateurs, je crois que le projet de loi C-77 fait partie des mesures qui nous permettront d'atteindre cet objectif. Nous irons même un peu plus loin en offrant des services de liaison pour les victimes.

Le sénateur McIntyre : Madame Preston, vous avez parlé dans votre déclaration préliminaire de la possibilité de mettre en place une fonction de gestion de cas. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Mme Preston : Certainement. Nous envisageons un système d'aiguillage centralisé à compter du moment où la victime signale un incident, peu importe à qui elle s'adresse au sein de l'organisation. Un assistant de liaison avec la victime serait immédiatement désigné pour s'occuper du cas. Il accompagnerait la victime tout au long du processus, selon les démarches qui se révéleront nécessaires. Il peut s'agir de soins médicaux pour une victime qui choisit de ne pas déposer de plainte de harcèlement ou de ne pas alerter la police, ou encore d'accompagnement devant la cour martiale et d'aide pour rédiger une déclaration de la victime. Il importe essentiellement de les aider à s'y retrouver dans un système qui est déjà très complexe quand tout fonctionne bien, mais qui apparaît encore davantage pour une personne souffrant d'un traumatisme.

En principe, ce soutien sera offert tant et aussi longtemps que la victime n'indiquera pas qu'elle n'en a plus besoin. Le temps d'intervention peut varier en fonction des circonstances.

La fonction de gestion de cas permettra à l'assistant de liaison avec la victime de suivre celle-ci en tout temps dans le cadre de sa démarche en interagissant en son nom avec différentes composantes du système et en veillant entre autres à ce que les délais soient respectés et à ce que les suivis nécessaires soient effectués.

Gén Vance : Désolé, mais j'ai fait une erreur tout à l'heure. C'est en 2019, et non en 2020, que les résultats du sondage de Statistique Canada seront rendus publics. Je vous prie de m'en excuser.

La sénatrice Griffin : Est-ce que le personnel du Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle a reçu la formation nécessaire pour traiter les plaintes en provenance de la communauté LGBTQ2? Est-ce que les ressources sont suffisantes pour accommoder tous les clients ayant besoin de vos services?

Ms. Preston: Your first question is a good one. Certainly, we recognize that members of the LGBTQ2 group are victimized at higher rates than other members. It is a priority for us to ensure that we are able to respond to their unique needs appropriately.

At this time, we are basically doing the groundwork and engaging in research to identify their unique needs, barriers to coming forward to make reports and what sort of unique interventions or responses we need to have in place for them. We are very much at a research phase with respect to them.

In terms of your second question, at present we are adequately resourced, but there have been many conversations with the Chief of the Defence Staff and with others that we know our mandate is going to expand and we are doing some strategic human resource planning right now.

The Chair: General Vance and Dr. Preston, as you can tell, there is great interest in this subject from our senators. Unfortunately we will not get to round two, but I want to thank you both for coming. This is a long-term study for us, and I am sure we will have the opportunity to have you back again. Thank you for your appearance.

Gen. Vance: Thank you for inviting us today.

(The committee adjourned.)

Mme Preston : Votre première question est excellente. Nous sommes certes conscients que les membres de la communauté LGBTQ2 sont victimes de comportements semblables dans une proportion plus élevée que les autres militaires. Il est prioritaire pour nous de veiller à pouvoir répondre comme il se doit à leurs besoins particuliers.

Nous en sommes à faire le travail exploratoire pour déterminer quels sont exactement leurs besoins, qu'est-ce qui peut les empêcher de faire des signalements et quels genres d'interventions ciblées nous devons être en mesure de mener. Nous en sommes donc à l'étape des recherches préliminaires à ce sujet.

Pour répondre à votre seconde question, nos ressources sont suffisantes pour l'instant, mais de nombreux échanges avec le chef d'état-major de la Défense et d'autres responsables nous indiquent que notre mandat va être élargi, ce qui nous oblige à nous livrer à un exercice de planification stratégique des ressources humaines.

La présidente : Général Vance et madame Preston, comme vous avez pu le constater, c'est un sujet qui suscite beaucoup d'intérêt chez les sénateurs. Nous n'avons malheureusement pas le temps pour un second tour de questions, mais je tiens à vous remercier de votre présence. Comme il s'agit d'une étude qui va durer assez longtemps pour nous, je suis persuadée que nous aurons l'occasion de vous inviter de nouveau. Merci de votre comparution.

Gén Vance : Merci de nous avoir invités.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Department of National Defence and the Canadian Armed Forces:

General Jonathan Vance, Chief of the Defence Staff;

Denise Preston, Executive Director, Sexual Misconduct Response Centre.

TÉMOINS

Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes :

Général Jonathan Vance, chef d'état-major de la Défense;

Denise Preston, directrice générale, Centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle.